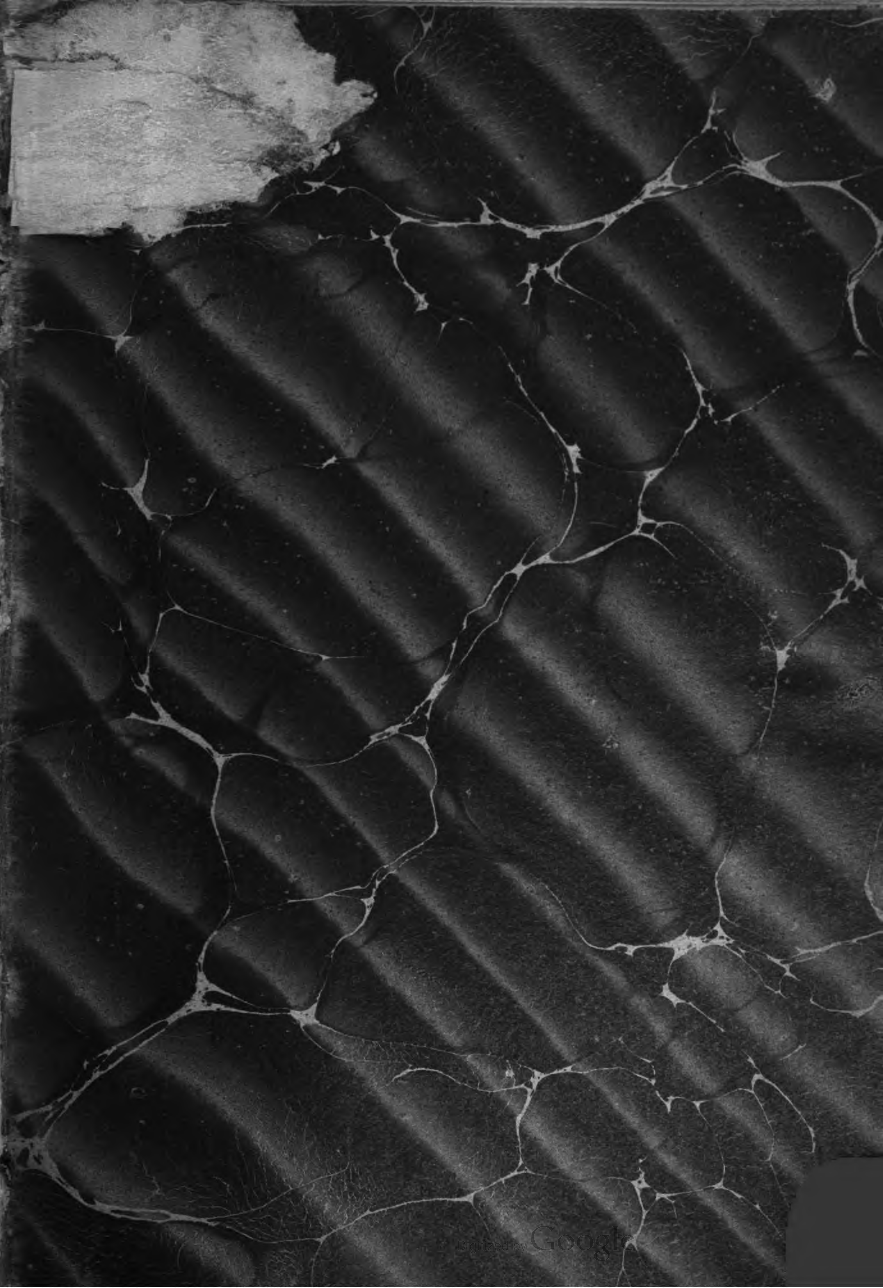


Alain Chartier

Gabriel Joret-Desclosières

A. Fontemoing, éditeur Paris



Alain Chartier

No ....



A. Fontemoing, éditeur. Paris.

ALAIN CHARTIER

PROJET DE LA STATUE PROPOSÉE A LA VILLE DE BAYEUX

UN

Écrivain National au XVe siècle

Alain Chartier

PAR

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES

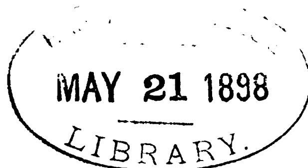
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

TROISIÈME ÉDITION

ORNÉE DE LA PHOTOGRAVURE DU PROJET DE STATUE
PROPOSÉE A LA VILLE DE BAYEUX



PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
A. FONTEMOING, ÉDITEUR
4, RUE LE GOFF, 4
1897



AVANT-PROPOS

En maistre Alain Normendie prend gloire
(CLÉMENT MAROT.)

La ville de Bayeux se propose d'élever, en 1898, une statue au poète ALAIN CHARTIER, né, en cette ville, vers 1386.

Cet hommage rendu, après quatre siècles écoulés, est-il justifié ?

On doit répondre, sans hésitation possible, qu'il est la réparation tardive d'un trop long oubli.

Sans doute, la ville natale d'Alain Chartier a, dès 1842, conservé le nom du poète et de

ses deux frères Guillaume, archevêque de Paris, et Jean, historiographe de Charles VII, par une plaque commémorative (1) et donné son nom à la rue voisine de la place où s'élevait le Manoir de la famille Chartier. Paris a voulu, au milieu de toutes ses gloires, comprendre Alain Chartier. La ville lui a élevé une statue, et une rue du XVe arrondissement (Grenelle-Vaugirard) porte son nom. Nos désastres de 1870-71 rappelant avec l'invasion allemande et les horreurs de la Commune, les suites de la néfaste journée d'Azincourt, les pratiques sauvages des Routiers et des Escorcheurs de bêtes, ont établi entre ces temps du xve siècle et nos douleurs de la fin du xixe des points d'analogie qui ont remis en mémoire les sages conseils et les éloquentes invectives du poète. On s'est rappelé que M. Lenient dans son beau livre « la satire en France au Moyen âge », plaçait Alain Chartier : « au nombre de ces auteurs dont les écrits sont en même temps des actes de courage et de patriotisme », que M. Eugène Gérusez, dans son

(1) Voir pièces justificatives.

Histoire de la Littérature Française, consacrait à l'écrivain national une page affirmant la noblesse et l'utilité de son rôle; alors, des études, des monographies plus particulières, lui ont été consacrées, plaçant dans une vive lumière la valeur méthodique du *Poème des quatre dames* du *Traité de l'Espérance*, du *Quadriloque invectif*, de la *ballade de Fougères*, et les deux traités didactiques : Le *Bréviaire des nobles* et le *Curial*. Pour affirmer ces témoignages par une consécration définitive, la ville de Bayeux a résolu d'élever une statue à celui dont l'éloquence vibrant au xv[e] siècle sous l'étreinte des malheurs de la Patrie, depuis la date du désastre d'Azincourt (1415), jusqu'au jour du combat heureux et décisif de Formigny (1450) ne cessa d'appeler ses contemporains à la pratique des vertus viriles, de leur recommander les bienfaits de l'union et de la concorde, d'entretenir l'Espérance dans les cœurs « des bons français ».

Puisse l'analyse, infiniment trop sommaire à notre gré, que nous essayons de donner ici de l'œuvre patriotique d'Alain Chartier,

oubliée des uns, ignorée des autres, concourir à faciliter la réalisation de l'honorable projet conçu par la Municipalité Bayeusaine.

Paris, 15 mars 1897.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

ALAIN CHARTIER

L'histoire des renommées littéraires subit des alternatives de faveur et de défaveur ; des variations de lumière et d'ombre.

Alain CHARTIER a joui, parmi ses contemporains, d'une gloire de premier ordre.

Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, chapitre XVIII[e], le qualifie : « *d'autheur non de petite marque* » soit qu'il considère en lui « *la bonne raison des paroles et des mots exquis ;* » soit qu'il s'arrête « *à la gravité des sentences ;* » Pasquier appréciant Alain Chartier comme un grand poète, un grand orateur, le compare à Sénèque.

Il n'oublie pas de noter la faveur singulière

dont il fut comblé par la Princesse Marguerite d'Ecosse.

Cette anecdote liée au souvenir d'Alain Chartier, transmit, plus que ses œuvres délaissées, son nom à la postérité. La naïveté du récit de Pasquier est pleine de charme.

« On raconte, dit l'historien, une chose mémorable qui lui advint un jour entre autres. Car, estant endormy en une salle par laquelle Marguerite, femme du Dauphin, qui depuis fut appelé le roy Louis XI, passait avec une grande suite de dames et de grands seigneurs, elle l'alla baiser en la bouche, chose dont s'estant quelques-uns esmerveillez, parce que pour dire le vray, nature avait enchassé en luy un bel esprit dans un corps laid et de mauvaise grâce, ceste dame leur dist : qu'ils ne se devaient estonner de ce mystère, d'autant qu'elle n'entendait avoir baiser l'homme qui estait laid et mal proportionné en ses membres, ains la bouche de laquelle estoient issuz tant de mots dorez ».

Les historiens littéraires racontent volontiers cette anecdote ; mais très peu consacrent quelques développements à l'analyse des œuvres de *maistre Alain Chartier*.

Elles comprennent deux parties bien différentes : l'une se compose de poésies légères,

parmi lesquelles on cite : le *Débat du réveille-matin*, le *Débat des deux Fortunés d'Amour*, le *Lay de la belle Dame sans mercy*, plusieurs autres débats, ballades et rondeaux ; — l'autre partie, son véritable titre de gloire, contient ce que nous nommerons ses *écrits patriotiques* et dont nous nous occuperons plus particulièrement aujourd'hui.

Né à Bayeux, dans le Bessin Normand, en 1386 (1), d'une famille de bonne bourgeoisie, Alain Chartier se vit, dès ses jeunes années, forcé d'émigrer avec ses parents pour se soustraire aux calamités de la guerre avec les Anglais.

Il vint à Paris, suivit les leçons de l'Université, fut clerc, notaire, secrétaire de Charles VII et peut-être même du roi son père.

Alain Chartier devait avoir 29 ans environ, lorsque fut livrée et perdue la bataille d'Azincourt, en 1415.

Dans cette lamentable journée, la discipline et la fermeté de la petite troupe anglaise triomphèrent des attaques mal combinées de l'armée française, quatre fois plus nombreuse qu'elle. L'imprévoyance des chefs, l'insubordination des soldats causèrent l'issue funeste de cette bataille

(1) Notes et pièces justificatives. Biographie.

dans laquelle neuf mille chevaliers et gentilshommes français périrent, après avoir accompli, malheureusement sans ordre et sans discipline, des prodiges de valeur.

Azincourt, suivi peu après du honteux traité de Troyes, livrait la France au Roi d'Angleterre. L'âme d'Alain Chartier ne se laissa pas abattre par le spectacle des ruines accumulées, serviteur fidèle de la cause nationale, il entreprit de rappeler à ses contemporains que la Fortune de la Patrie française n'était pas désespérée.

Dieu, comme il nous l'apprend lui-même, dans « le quadrilogue invectif », ne lui ayant donné ni la force de porter les armes, ni l'habitude de leur maniement, il voulut servir la chose publique comme il pouvait la servir. « La plume des historiens, les discours des orateurs ayant élevé la gloire des Romains autant que la Lance des guerriers (1) ».

(1) *Quadrilogue invectif in fine.*

ECRITS PATRIOTIQUES D'ALAIN CHARTIER

I. Poème des quatre Dames (1418.)
II. Traité de l'Espérance (1422).
III. Quadrilogue invectif (1425).
IV. Ballade de Fougères (1448).

POÈME DES QUATRE DAMES

En s'adressant aux dames pour les intéresser les premières aux malheurs de la Patrie, Alain Chartier affirmait l'étendue de sa sagacité. — Les femmes de France nous les avons retrouvées, en 1870. Vaillantes, dévouées et, depuis, le cœur constamment ouvert aux vigilantes préoccupations qu'inspirent la prévoyance des calamités possibles de l'avenir.

L'auteur suppose qu'il rencontre quatre nobles dames, unies par les liens de tendres sentiments à quatre guerriers français disparus depuis la journée d'Azincourt.

Le chevalier de la première a péri glorieusement dans la mêlée ; elle déplore sa triste fin ; mais elle maudit la lâcheté de ses compagnons qui l'ont abandonné :

Ha peu loyaulx
Fuitifs, lasches et des loyaulx,

Qui n'aimez qu'estals et joyaulx,
Vous laissastes tous les royaulx
Et leurs tournastes
Le dos et vous en retournastes.

. . . .
. . . .
. . . .

Ils ne sont bons qu'à seoir au banc
Soubz cheminée.

. . . .
. . . .
. . . .

Leur fuite est cause, à leur grand blame
De ma perte et de leur diffame !
L'eusse-je fait moy qui suy femme ?

L'ami de la seconde dame est tombé aux mains des Anglais qui l'ont fait prisonnier, elle le pleure ; mais n'ose le défendre contre les reproches adressés à son courage, elle passe ses nuits à pleurer :

De nuict mes yeulx n'ont reposé :
Car de jour monstrer n'ai osé.

Puis elle adresse aux dames d'Angleterre une touchante prière pour leur recommander son chevalier :

Car aulcune peut commander
A tel qui le peult amender.

La troisième dame vit dans la plus poignante des incertitudes. Son chevalier est-il mort ? a-til- été fait prisonnier ? — elle ne sait, aussi se désole-t-elle en se comparant à ses deux compagnes dont elle souffre le double tourment.

L'ami de la quatrième n'a pas succombé sous le trait d'un archer anglais, il n'a pas été fait prisonnier ; encore plus maltraitée que les autres dames, elle n'ignore pas que son chevalier a fui... a fui misérablement ; elle déplore son déshonneur et se voit forcée de le maudire :

Or a fuy
Laschement et s'est enfuy,
. . . .
. . . .
Et ses semblables,
Quant leurs laschetez dommageables
Et leurs fuytes, deshonnorables
Ont fait mourir tant de notables
Jusqu'à milliers,
Et fait perdre les chevaliers
Qui de France estoient les piliers !

Le poème des *Quatre Dames* comprend plus de deux mille vers, il exprime les lamentations des dames du temps, restées françaises, en cette triste période de nos annales où, selon l'expres-

sion de Michelet, tant d'hommes ne savaient plus à quelle nation ils appartenaient.

Sans nous arrêter aux longueurs et aux imperfections de ce poème et pour ne parler que de la pensée qui l'anime, nous pouvons tenir comme certain que la reine, femme de Charles VII, l'entendait fréquemment réciter, qu'Agnès Sorel faisait sa lecture favorite des vers composés par le secrétaire de son royal amant, et que Marguerite d'Ecosse, belle-fille du roi, l'admirait sans réserves ; elle le prouva manifestement, comme on l'a vu au commencement de ce récit. Les dames de la Cour du *petit roi de Bourges* étaient donc entretenues par Alain Chartier dans leurs vaillantes pensées et les Xaintrailles, les La Hire, les Dunois, les Lafayette, les D'Harcourt, recevaient d'elles de patriotiques encouragements.

Notre poète a-t-il fait naître ou seulement a-t-il encouragé, soutenu, développé ces nobles inspirations ? Son mérite dans l'une ou l'autre hypothèse serait réel et, selon l'heureuse expression de Pasquier, ne resterait pas de « *petite marque.* »

Lorsqu'en 1418, le poète rendait hommage aux courageux sentiments des dames françaises, il les préparait à bien accueillir Jeanne d'Arc, la

sublime héroïne qui, quatorze ans plus tard, devenait la plus sainte et la plus puissante expression du sentiment national.

Au poème des *Quatre Dames*, Alain Chartier fit succéder le *Traité de l'Espérance.*

TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE OU CONSOLATION DES TROIS VERTUS

Intéresser le cœur des dames de France aux malheurs de la patrie était d'une belle inspiration, faire renaître l'espérance dans l'âme des hommes n'était pas moins nécessaire.

On suppose que le traité de l'Espérance, date du commencement du règne de Charles VII, le poète paraît entrevoir avec l'avènement au trône de son jeune maître (1422) une renaissance de la Fortune de la France.

Ce traité en prose, mêlé de vers, contient des passages remarquables.

L'auteur regrette les nobles chevaliers d'autrefois qui, par bonne discipline militaire, maintenaient la France en liberté ; mais depuis : *Lascheté* l'a réduite en souffrance et servitude.

Il nous apprend que dans sa jeunesse, il se complaisait à lire les chroniques célébrant les hauts faits de l'ancienne chevalerie et il s'apitoie

sur les événements de guerre qui l'ont chassé de Normandie.

Au dixiesme an de mon dolent exil
Après maint deuil et maint mortel péril.

Il rappelle, en traits éloquents, les mérites des anciens preux :

Justes en fais, secourans leurs amis
Durs aux mauvais et fiers aux ennemis,
Ardans d'onneurs et haults entrepreneurs,
Amans vertus, des vices repreneurs :
Regnans par droit, heureux et glorieux
Et contre tous fors et victorieux.

Cependant la lecture des hauts faits de tant de bons serviteurs de la France ne parvient pas à dissiper les douloureuses impressions du poète.

La *Mélancolie* vient l'assaillir.

Son imagination nous la représente comme une vieille, toute dessaroyée, maigre, sèche, flétrie, au visage blême, le regard bas, la voix entreprise, la lèvre pesante.

Mélancolie enlace l'auteur dans ses bras, s'empare de son esprit et triomphe même d'un jeune et avisé bachelier : *Entendement* qui reposait à ses côtés. — A la suite de Mélancolie se pré-

sentent trois horribles vieilles: *Défiance, Indignation* et *Désespérance*.

Le poète nous dépeint cette dernière :

Echevelée, la robe pourfendue, les yeux mortifiés et enfoncés en la tête, la couleur déteinte, un suaire sur le bras, la corde au cou, un poignard à la main. *Indignation* s'élève contre les abus et vanités qui règnent à la Cour.

— Ne sais-tu pas, s'écrie-t-elle que *Dissimulation* occupe depuis si longtemps les portes et les entrées des palais que la vérité qui a tant heurté à l'huis et qui se fait connaître au dehors par des œuvres publiques, ne peut y avoir accès?

Vient ensuite *Défiance* qui se répand en piteux regrets sur l'affliction du pauvre peuple de France disant que Dieu l'a tant abandonné pour ses fautes. Elle ajoute que si on pouvait entendre les hautes voix du peuple, les oreilles seraient étonnées et les cœurs épouvantés d'ouïr les douloureuses plaintes des bons Français.

Comment, s'écrie *Défiance*, l'homme réduit à lui seul dans une si grande calamité pourrait-il être de quelque secours? S'il veut faire loyal devoir, son travail sera vain lorsque tous semblent avoir juré de déchirer et de détruire. La justice, principal soutien du commun bien, est

ébranlée et la richesse privée s'élève sur les ruines de la pauvreté publique.

Après *Défiance*, *Désespérance* prend la parole pour engager le poète à mettre fin à ses jours.

Que vaut, lui dit-elle, ta vie dont la misère ne peut que s'accroître, ton âge touche au déclin et les malheurs de ta nation commencent à peine ! Que verras-tu en vivant davantage, sinon, mort d'amis,... rapines de biens,... champs désolés,... cités détruites,... seigneuries forcées,... commune servitude ?

Pour donner plus d'autorité à son conseil, *Désespérance* cite au poète la liste des suicides historiques ; cette énumération prouve que l'érudition d'Alain Chartier était fort étendue.

Il évoque le souvenir de Caton, de Mithridate, d'Annibal, de Jugurtha, de Néron, de Didon et de Lucrèce.

Romps, dit en terminant *Désespérance*, romps le lien de la vie qui te retient en cet amer servage, oublie tout, excepté qu'il faut mourir tôt ou tard.

Cette sollicitation au suicide placée par Alain Chartier dans son poème de l'*Espérance* prouve la valeur de ses observations philosophiques.

Les grands désespoirs inspirent le dégoût de la vie, les malheurs publics déterminent dans

les populations des troubles de la raison, et causent de nombreux suicides. Les malheureux événements que nous avons subis en 1870 et 1871 ont permis de vérifier cette désolante vérité.

Cependant le jeune et avisé bachelier : *Entendement*, qui reposait à côté du poète, sort de son sommeil et vient à son secours.

La raison va lutter contre le désespoir.

Ah vrai Dieu ! s'écrie-t-il, en quelle rêverie suis-je resté plongé ? j'ai oublié ta garde qui m'avait été confiée ?

Ne laisse pas dominer tes sens par ces trois enchanteresses, elles sortent des ténèbres de l'enfer, elles sont les ennemies de la paix des consciences, les adversaires du salut des âmes.

Bachelier *Entendement* évoque alors *Foy* et *Espérance*.

Foy rappelle la noble origine de l'homme né pour lutter et vaincre, non pour désespérer. Par la foi, les humbles deviennent puissants, les orgueilleux sont abaissés. L'univers tremblait sous la force romaine, la constance des martyrs chrétiens en a triomphé.

Un dialogue très pressant s'engage entre *Foy* et le jeune bachelier *Entendement* curieux de connaître la raison des choses.

Pourquoi le peuple est-il puni pour le péché du prince?

Pourquoi les pauvres sujets doivent-ils pâtir des fautes d'autrui?

Comment Dieu ajoute-t-il un nouveau tourment au travail qui les courbe sur la terre?

Foy répond par des exemples tirés de l'Ecriture sainte prouvant que les fautes des rois retombent sur le peuple et que les fautes du peuple rejaillissent sur les rois.

Mais l'avisé bachelier *Entendement* n'est pas satisfait de cette réponse qui affirme sans expliquer; il revient à la charge.

Foy lui répond par de nouvelles citations des Ecritures et finit par conclure que l'institution des rois trouve sa cause première dans le *péché des peuples* et que si tous les hommes étaient justes, il n'y aurait aucune nécessité de la prééminence de l'un sur l'autre.

Voilà, certes, sous la plume du secrétaire d'un roi, des opinions aussi libérales qu'indépendantes; elles honorent le caractère du poète Alain Chartier et nous aurons plus d'une fois l'occasion de signaler ces remarquables dispositions de son esprit.

Cependant le désir de connaître et de comprendre qui sollicite le bachelier *Entendement*,

n'est pas encore satisfait par les réponses de *Foy*, il s'enquiert pourquoi sont punis pour les fautes de l'administration publique ceux qui n'en ont aucune charge ? — « *Ceux qui ès choses publiques n'ont ni approuchement ni office.* »

Question fort embarrassante, en effet, soulevant tout un monde, mettant en jeu le sentiment de la justice et de la responsabilité.

Comment *Foy* va-t-elle répondre ?

Alain Chartier possédait trop sincèrement l'esprit religieux, respectant tout ce qui est respectable, pour mettre une réponse faible et insuffisante dans la bouche de *Foy*.

Aussi répond-elle admirablement :

— Les malheurs publics frappent non seulement ceux qui administrent mal la chose publique ; mais encore ceux qui ne contredisent pas un aussi « *damnable gouvernement* » et qui par flatterie et ambition le soutiennent. Personne ne fait plus son devoir, l'Eglise, elle-même, est affligée par l'avarice de ses membres tandis qu'elle avait été élevée par la pauvreté et l'humilité, maintenant par richesse est vilipendée. Méconnaître Dieu, ne pas aimer la justice, causent la ruine des royaumes !

Cette réponse mise par Alain Chartier dans

la bouche de la Foi est des plus remarquables, elle révèle la puissance de son esprit et la valeur de son jugement. Faire son devoir, ne pas autoriser par des complaisances intéressées les pratiques d'un gouvernement administrant mal la chose publique, ce sont bien là les conditions tutélaires de ce que nous appelons de nos jours le gouvernement représentatif sagement pratiqué dans des conditions de bon ordre et de contrôle sincère.

Le poète constate que la première cause des malheurs publics est dans la mauvaise administration *de la chose publique*, appelée par les grands esprits du commencement du XVII[e] siècle *le service de l'État*. Remarquons que de la personne même du prince, du dévouement particulier au Roi, Alain Chartier ne dit pas un mot; c'est, qu'en effet, le Roi, est, comme homme, soumis à toutes les fragilités de la nature humaine, le dévouement aveugle à sa volonté peut, en certaines circonstances, se trouver en désaccord avec le juste et la conscience; mais le bon service de l'État présente un but certain, défini, toujours honorable, compris des âmes droites et qui n'exige aucun sacrifice de dignité personnelle. Ce sentiment puissant et vrai passionna des cœurs comme ceux des Suger, des Sully, des Colbert, des

Vauban, des Fabert, des Latour d'Auvergne.

Le programme politique tracé par *Foy* satisfait *Entendement* qui hasarde une dernière objection.

— Comment se peut-il faire qu'affliction tant dure au royaume de France ?

Foy réplique par cette éloquente parole.

Dis-moi depuis combien de temps tes princes et le peuple français ont commencé à dépouiller leur cœur de sentiments vils et déshonorants et je te répondrai.

Entendement est obligé d'avouer humblement que, de son temps, on voit peu de gens qui aient gardé l'honnêteté de la vie, la gravité des mœurs, la pureté de la conscience, chacun applique l'autorité de sa puissance à l'avancement de sa fortune. *Foy* déplore les vieilles races disparues, regrette *le bon vieux temps* !

Ce serait, en effet, une curieuse étude historique : déterminer la date précise du *bon vieux temps* ? *Foy*, disons-nous, regrette le temps passé et se désole de l'éducation donnée aux gentilshommes.

« Fol langage court aujourd'hui que noble homme ne doit savoir les lettres... Las qui pourrait dire plus grande folie, ni plus périlleuse erreur publier. Certes à bon droit peut-

être appelé beste qui se glorifie de ressembler aux bestes par leur ignorance ».

Alain Chartier, on le voit, après avoir constaté les conditions d'un bon gouvernement ne néglige pas de signaler une raison considérable de l'abaissement d'un peuple, l'ignorance de son aristocratie... « Fol langage court que noble homme ne doit savoir les lettres... » Il qualifie ce sentiment de périlleuse erreur.

Ne dirait-on pas que ce traité de l'*Espérance* est écrit d'hier. Le rétablissement des affaires d'une grande nation, tous les esprits éclairés le comprennent, est intimement lié au développement prévoyant et raisonné de l'éducation et de l'instruction publiques.

Le poème de l'*Espérance* se termine par cette conclusion. Le vrai moyen de salut pour les nations abaissées est la confiance en Dieu qui élève l'esprit, fait concevoir les nobles entreprises, laisse à l'homme son libre arbitre, conseille l'esprit d'abnégation et de dévouement.

LE QUADRILOGUE INVECTIF

Alain Chartier commence cet écrit en rappelant des considérations de l'ordre le plus élevé. — Les seigneuries tirent de Dieu leur naissance et leur perte. Celui qui peut tout accorde et retire la puissance, sa haute volonté préside au commencement et à la fin des royaumes (1).

Comme les enfants qui naissent et croissent, les nations ont leur développement et leur fin. Que sont devenues : Ninive, Babylone, Troyes, Thèbes, Lacédémone, Carthage, Rome ?

L'écrivain dit comment en l'an 1422, il a vu l'Anglais triompher des faiblesses de la France, de ses discordes ; il conclut que le doigt de Dieu s'est étendu sur le peuple et pour rappeler la

(1) Ce début ne reporte-t-il pas la pensée vers l'exorde de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. »

cause de tant de malheurs, il a composé cet écrit qu'il appelle *quadrilogue*, parce qu'il reproduit un colloque en quatre personnages, *invectif* parce qu'il procède en forme de reproches.

La France mise en péril par ses ennemis, abandonnée de ses amis, apparaît à l'auteur vêtue d'habits de deuil. Il se la représente au milieu d'un pays désolé, ruiné, sous la forme d'une grande et noble dame, de belle tournure et maintien seigneurial ; tout en elle révèle son excellente origine. Dolente, éplorée, elle semble déchue du plus grand honneur Ses blonds cheveux dont la brillante couleur rivalise avec l'éclat de l'or le plus fin pendent déroulés sur les épaules, son front est ceint d'une couronne mal assujettie sur sa tête. Le long manteau dont son corps est revêtu paraît tissu de trois étoffes différentes. On y voit une ancienne broderie enrichie de pierres précieuses et parsemée de fleurs de lys, en une autre partie de ce vêtement sont figurées les bannières et gonfalons des roys et princes de la maison de France, souvenirs de leur belle renommée et de leurs grandes victoires. Au milieu du manteau se voient les figures des lettres et des sciences institutrices du genre humain, dans le bas,

dans cette partie « *qui vers la terre pendait* » sont tracés les dessins entremêlés de plusieurs bêtes et plantes naissant de la dernière bordure comme d'une terre fertile et plantureuse.

Pour tisser ce merveilleux manteau tant d'années avaient été nécessaires que jamais sous le ciel pareil vêtement n'avait été vu. Mais, la fortune, jalouse d'un si bel ouvrage, s'était acharnée à le froisser de ses mains, à le déchirer tellement que dans la partie supérieure les fleurs de lys étaient brisées ou souillées. La partie moyenne n'était pas non plus demeurée entière, les lettres étaient tellement dispersées et disjointes que les sentences par elles exprimées se trouvaient illisibles. Quant à la partie inférieure, on la voyait si fortement usée que l'empreinte, figurant la surface de la terre, apparaissait nue, jonchée d'arbres renversés, de plantes déracinées ; plus d'espérance de fruits ni de récoltes. Les anciens possesseurs de ce manteau n'auraient pu le reconnaître.

La grande dame, la France, ainsi vêtue, se tient près des ruines d'un vieux château, jadis splendide demeure, aujourd'hui s'écroulant de toutes parts ; la France baignée de larmes tente de vains efforts pour soutenir ces murailles chancelantes.

Désespérée, elle appelle trois de ses enfants à son secours.

L'un debout, se tient droit armé de pied-en-cap, appuyé sur sa hache d'armes.

L'autre, revêtu d'une longue robe, est assis, écoute et songe.

Le troisième gisant à terre, couvert de haillons, apparaît plaintif et langoureux.

La France blâme leur oisive lâcheté. Elle leur reproche de la persécuter par ambition, avarice, amour de la volupté. Ils lui font plus de mal que tous ses ennemis conjurés contre elle.

Le quadrilogue s'engage.

LA FRANCE. — Enfants fourvoyés du chemin de l'honneur, efféminés de courage, perdus de mauvaises mœurs, combien vous êtes forlignés de la constance de vos pères !

Pour vivre dans les délices, vous préférez une existence sans honneur. Mes ennemis me détruisent par le feu et le glaive, mais vous causez ma perte par vos convoitises et mauvaises ambitions.

Qu'est devenue la belle loyauté du peuple français ? La chevalerie et la noblesse crient aux armes, mais elles courent à l'argent. Le clergé et les conseillers tenant double langage prê-

chent le bien et vivent avec les mauvais vivants. Le peuple veut être franc et bien gardé, mais il ne peut souffrir l'autorité de ses seigneurs. Cherchez, cherchez, Français, les raffinements, les exquises saveurs de viandes, les longs repas qui se prolongent à travers la nuit jusqu'au jour, cherchez l'exagération des parures sans distinction des conditions, cherchez les caresses et les délices de l'amour. Endormez-vous comme des pourceaux dans l'ordure du péché, bouchez-vous les oreilles pour ne plus entendre la voix des bons conseils.

Pourquoi tant d'oubli; la justice de votre cause ne devrait-elle pas vous rendre le courage ?

Apprenez à connaître vos ennemis. Ce sont les Saxons venus au secours de la Grande-Bretagne, c'est la lignée de celui qui assassina son seigneur Richard, roi d'Angleterre, pour usurper son trône. Ce sont ceux que vos pères ont souvent combattu et qui convoitent l'anéantissement de votre race, ils se sont alliés aux rebelles du royaume de France.

Mais ils sont assaillants, vous êtes défendeurs ; ils viennent usurper votre terre et votre pays ; ils veulent briser votre liberté, vous réduire en servage ; ils veulent votre mort, la nature vous oblige à défendre votre vie ; ils

veulent massacrer vos femmes et vos enfants que la nature vous ordonne de nourrir doucement et de tendrement aimer (1) ; ils veulent détrôner votre roi et vous ranger sous leurs lois.

Quelle cause pourrait refroidir, diminuer vos courages ?

Vos ennemis ne sont pas de fer, ni plus immortels, ni plus invulnérables que vous ; leurs glaives, leurs armures sont semblables aux vôtres, ils ne sont pas en si grand nombre que vous ne soyez autant et plus.

Leur supériorité, elle est dans leur hardiesse. Assez temporiser ; laisserez-vous déchoir le nom français à votre éternelle honte et malédiction ?

La France, les yeux ruisselants de larmes, après avoir ainsi parlé, contemple le maintien désolé de ses enfants.

LE PEUPLE gisant à terre prend le premier la parole et dit d'une voix mourante :

Oh, ma mère, j'accepte tes reproches, je reconnais que tes plaintes ne sont pas sans raison, ni sans cause ; mais il m'est trop dur de subir à

(1) Ne croirait-on pas entendre les accents patriotiques de Rouget de Lisle.

la fois et ma ruine et le reproche. Faut-il donc que j'endure la peine des fautes d'autrui, je suis comme l'âne accablé d'un fardeau écrasant. Hélas ! la justice est si méconnue que chacun se croit sur moi autant de droit que la force lui en donne. Le travail de mes mains nourrit les lâches et les oisifs, je soutiens leur vie à la sueur de mon corps ; mais ils tuent la mienne par leurs outrages et me réduisent à la mendicité ; ils vivent de moi, je meurs par eux.

Le travail a perdu tout espoir, les routes sont fermées au commerce, je n'ai plus d'autre ressource que de quitter mon état pour me réunir à ceux qui me dépouillent, il faut que je préfère le pillage à l'honneur de la guerre.

. . . .

. . . .

J'attends la mort, désespérant de la vie, ne sachant plus à qui recourir et je t'ouvre mon cœur, ô mère très redoutable, m'excusant des maux dont je porte la peine, confiant à ta justice le soin de décider qui mérite le blâme.

Le peuple se tait ; la parole lui manquait ; il mourait de faim.

Le Chevalier représentant la Noblesse répond par des paroles pleines de courroux ; il accuse le

peuple d'avoir abusé de la richesse pendant la paix ; qu'il se rappelle ses blasphèmes et son amour de l'oisiveté et des voluptés ; l'histoire montre que le peuple a toujours été puni pour ses fautes. Peuple léger, facile à tromper, tu ne sais conserver le bienfait de la paix et, quand vient la guerre, tu ne peux en supporter les charges. Aux jours de ta richesse tu blasphèmes, et, dès que tu sens les atteintes de la guerre que tu as provoquée tu te révoltes. Tu te plains de moi, tu cries vengeance à Dieu, mais tu reconnais mal tes fautes, tu fais grand bruit de tes misères sans te ressouvenir de tes erreurs passées qui sont la cause de ton infortune. Souviens-toi combien, pendant les douceurs de la paix, tu murmurais, tu avais sans cesse l'injure à la bouche ; n'as-tu pas méconnu l'abondance des biens dont tu as joui depuis trente ans dans ce royaume, avant le commencement de la guerre.

N'étais-tu pas alors comblé de richesses, environné de délices, possédant toute franchise pour en user à ton plaisir. Reconnais au moins, que toi, ta femme et tes enfants mangiez votre pain en toute sécurité ; chaque maison vivait à l'abri du danger. De ce temps-là, n'as-tu pas souvenir ? Mais n'est-ce pas l'habitude, le peuple murmure quand il est heureux. C'est l'his-

toire de la société romaine ; les dissensions fomentées par Catilina, Sylla, Marius, ont succédé à des temps prospères.

Ainsi le fol peuple, ne désirant que mutations, recherche ce qui lui est contraire. Tu as soutenu les divisions des partis ; en as-tu assez et plus que tu n'en peux porter ?

Confesse maintenant ce que tu ne peux dénier, confesse ta faute, avoue les mauvais faits qui te forcent, aujourd'hui, à crier hélas ! cent fois par jour.

Toutes ces choses sont connues et notoires, je m'en rapporte à Dieu qui les voit.

Ne penses-tu pas que les nobles hommes n'aient pas en leur état souffert autant que toi ?

Que de mauvaises nuits, quelle disette de boire et de manger endurent souvent ceux qui se livrent au métier des armes. Chargés de fer, battus du vent, de la pluie, sans autre toit que le ciel, nous sommes encore exposés à perdre nos chevaux, nos armes, nos châteaux ; nous risquons notre vie, beaucoup sont tués. Combien pour servir ne vendent-ils pas leurs terres ? ceux qui se bornent à les engager à prix d'argent tombent dans la misère.

Un gras bourgeois, un riche chanoine passant leur existence à manger, à dormir, nous repro-

cheront de ne pas combattre, de ne pas chasser l'ennemi comme une colombe, comme si cela était aussi facile à faire que de deviser les coudes sur la table à côté d'un verre de vin. Et ceux qui jugent ainsi de la guerre, assis paisiblement à leur foyer, ne sacrifieraient pas un jour de leurs loisirs, non plus un denier de leur bourse, sans le regretter comme chose perdue. Ceux-là se plaignent qui sont mieux traités que nous.

Plût à Dieu que chacun eût toujours eu à cœur le bien public. Nul ne doit s'y épargner, travaillant de corps et de pensée. Nous avons engendré les divisions en voulant changer de gouvernement; heureux celui qui pendant ces tempêtes s'est maintenu sans reproches. Quoiqu'il soit advenu, dans le passé, nous devons être assez enseignés pour nous redresser par de meilleurs avis.

L'histoire romaine fournit des exemples. Lorsque la fortune devenait contraire, la nécessité rendait le peuple vertueux; il remplaçait les chevaliers disparus, on armait les gens de toutes conditions, même les esclaves, on leur apprenait le métier des armes.

Le trésor était-il dégarni, chacun donnait généreusement, les dames romaines offraient leurs joyaux. Végèce raconte comment elles tressè-

rent de leurs blonds cheveux des cables pour remplacer les cordages des machines de guerre. Cette parure naturelle qui depuis leur naissance ornait leur tête, cette parure qu'elles avaient soigneusement entretenue, elles la livrèrent sans regret aux rudes mains des ouvriers. Il ne suffit pas de dire : beaux amis le temps est merveilleux, nous ne savons comment l'état des choses présentes tournera. Qu'avons-nous à faire : vendre ou garder, enfouir en terre nos richesses ou les faire transporter en d'autres pays ?

Que le peuple cesse de se plaindre de nous, qu'il cesse de nous laisser les peines sans rien supporter. Nous ne pouvons pas vivre du vent, nos revenus ne suffisent pas aux frais de la guerre ; si le prince ne reçoit rien de son peuple, il ne nous pourra payer, et, puisque l'adversité est commune à tout le royaume, il est juste que chacun en ait sa part. Si tout était pesé en une juste balance, si d'un côté on mettait les travaux et périls que nous endurons, les frais, dépens et dommages que nous subissons, et si, de l'autre côté, on plaçait les maux que nous infligeons, nous n'aurions pas moindre part de douleur que le peuple qui crie contre nous.

Les pillages ne sont-ils pas causés par gens

de bas état qui se mêlent aux hommes d'armes?

Recordons en nos cœurs le fait de la malheureuse bataille d'Azincourt, rappelons-nous la nécessité de la prudence dans l'attaque. Nous devons savoir discerner entre la situation du prince heureux qui veut garder son succès et celui qui songe à se venger de la mauvaise fortune et arracher la victoire des mains de son vainqueur. Imitons la prudence de Fabius contre Annibal, il ne voulut rien donner au hasard, malgré les sollicitations du peuple, et fatigant peu à peu son ennemi, il le repoussa d'Italie en Afrique, sans dommage pour la chevalerie romaine.

Plaise à Dieu qu'ainsi il nous en puisse advenir, et cela sera s'il ne tient qu'à nous.

Quelque mal que nous ayons souffert par la faute de nos divisions, Français! nous devons voir clairement que les pertes de nos ennemis ont été et sont grandes; si nous savons sagement l'attaquer, il nous sera aussi facile de le chasser, qu'il lui a été aisé de nous conquérir.

Alain Chartier par la bouche de Chevalerie traçait tout un programme de conduite à tenir vis-à-vis de l'Anglais.

Le chevalier termine en disant: Prends donc

en grâce, mère, ce que ce peuple me contraint de répondre, car j'ai conscience de m'être acquitté de ma part.

Le Peuple répondit au Chevalier :

— Vous avez dilapidé les richesses du trésor royal, et, « comme la soif aux hydropiques en buvant leur croit, ainsi fut pour vous le trésor public, qui en avait en voulait avoir. »

Les murmures du peuple étaient donc justes. Pourquoi dire que ces murmures ont fomenté les divisions ? A qui doit revenir la responsabilité des affections et des propos du menu peuple ! Il croit ce qu'on lui apprend par lettres, commune renommée, prédications, exhortations ; si les clercs le trompent, c'est à eux qu'il faut s'en prendre.

J'ose affirmer, dit le peuple en terminant, que les faits à la connaissance de tous me donnent plus de raisons de me défier de la chevalerie que le prince n'en peut avoir de se confier en elle. Faut-il des exemples ? je citerai les lieux, les villes occupées par les chevaliers tant qu'ils ont pu vivre à l'aide des rapines qu'ils avaient commises ; mais lorsque la proie leur a manqué, ils ont abandonné les places aux Anglais, ils ont en-

levé à leurs alliés ce qu'ils n'auraient osé prendre aux ennemis.

Dire que tant de maux viennent du peuple, c'est se tromper sur les responsabilités. Si les fautes de la chevalerie la rendent indigne de bien faire, qu'elle accepte la confusion de sa situation présente et que par de meilleurs conseils, elle apporte à son état un prompt remède.

La Chevalerie, après un instant de silence dit :

A tes paroles, Peuple, je reconnais bien la nature de ton courage. Quand tu peux, quand tu oses, tu blâmes rigoureusement ; et lorsque la peur t'enlève toute hardiesse, ton langage devient amer, pour attaquer meilleur que toi.

Tu nous reproches notre vanité, notre luxe, tu te plains de la dilapidation des finances, comme si les dépenses n'étaient pas supportées par la bourse des nobles. Pour parler du temps que tu blâmes, ne t'es-tu pas livré à des excès plus grands que les nôtres ? N'a-t-on pas vu des valets, simples tailleurs, des femmes de bas étage porter de riches vêtements qui ne convenaient qu'aux hommes de Cour, à de vaillants chevaliers, à de nobles dames ?

Quand tu parles de dilapidations des finances,

je n'ai rien à répondre ; n'en ayant eu aucun profit, je ne dois supporter aucun reproche. Tu ne peux te plaindre avec quelque raison, peuple, car tu ne sais borner tes désirs et tu veux toujours le contraire de ton devoir. Tu retiens le souvenir du mal, tu oublies le bien.

Tu parles des places abandonnées, tu ne cites pas celles qui ont été vaillamment défendues. Le sort habituel des choses de la guerre mêle le succès à la défaite.

Longue fut ainsi la dispute de ces deux adversaires s'escrimant en paroles haineuses et mordantes. Le troisième personnage se tenait de côté, en silence. Mais voyant les paroles devenir de plus en plus vives et la colère prête à se traduire par des voies de fait, il intervint comme amiable compositeur.

Clergie (1). — Assez de divisions ! Ne les aggravez pas encore par vos disputes ! Voulons-nous donc ressembler aux insensés, qui voyant leur maison en feu se querellent entre eux pour savoir qui causa l'incendie, qui doit l'éteindre ? Je ne vois pas comment nos discordes, ouvertes

(1) Désignait l'ensemble des hommes lettrés au Moyen âge.

ou cachées, nous tireraient du mauvais pas dans lequel nous sommes tombés.

Il faut donner à plein collier et accepter le frein. De même que le cheval sous le fouet, le bœuf sous l'aiguillon sortent leur fardeau des fondrières, ainsi le fléau de la divine justice, qui nous frappe par l'adversité, doit nous stimuler à prendre courage pour nous mettre hors de nos infortunes. Si nous méconnaissons Dieu, comment saurons-nous ce qu'il peut pour nous et ce que nous valons ?

Mais, je n'en veux pas dire davantage, je reviens aux difficultés présentes.

Ne voit-on pas que les membres affaiblis par une longue maladie reprennent leur vigueur grâce à de certains remèdes merveilleux et souvent répétés ? De même nous ne pouvons sortir de nos malheurs sans souffrir de nombreux assauts et de mortels périls.

Dans de pareils désastres, toutes choses ne peuvent être faites au contentement de chacun. Celui qui voudrait, en un pareil temps, trouver la tranquillité du cœur ou le repos de la conscience, ressemblerait à celui qui chercherait la raison au milieu des fous.

Clergie, conclut en disant qu'un prince conduisant une guerre doit rechercher principale-

ment trois avantages : *Savoir*, *fortune*, *obéissance*.

Par le *savoir*, il connaîtra la conduite que l'ennemi tient et celle qu'il doit suivre lui-même. La *fortune* lui donnera les moyens de vaincre ses ennemis et de soutenir ses alliés ; l'*obéissance* lui permettra de profiter, en temps utile, de ses avantages et d'éviter des défaites. Le peuple français possède-t-il ces qualités ? Il ne doit pas désespérer et se livrer aux réflexions suivantes :

Le prince qui conduit une guerre doit écouter, observer, réprimer.

La prudence lui vient avec les années, les grandes expériences donnent la sûreté du jugement.

Ce qui a été accompli dans ces derniers temps de troubles permet, sans vanterie ni arrogance, de montrer ce qu'on peut espérer. Nous avons vu notre jeune prince chassé par la sédition de la maison royale dont il est le seul fils et héritier, combattu par ses ennemis, assailli par des séditions armées, accablé des récriminations de ses sujets, douteusement obéi du surplus de son peuple, délaissé de ses alliés principaux, dépourvu de trésor, enserré dans des lignes de forteresses en rébellion contre lui. Et cependant qui veut bien comparer ce triste état des choses, au début

du règne, doit reconnaître que ce n'est pas sans beaucoup d'efforts et de courage que, de si bas, la fortune a été relevée au point où nous la voyons aujourd'hui. Dieu en est témoin, les plus simples ont pu en juger et les plus rudes clairement le connaître. Il n'y a pas encore trois ans, je voyais des hommes de tous états refuser secours à leur seigneur considérant tout perdu et croyant le malade condamné à mort. Depuis, les cœurs se sont relevés, la confiance est revenue.

La fermeté et la persistante vertu se retrouvent dans les extrêmes périls, lorsque la volonté demeure au sein des incertitudes, que la constance domine les terribles et merveilleuses aventures. La chose publique ne doit pas être abandonnée, lorsqu'elle réclame secours.

Clergie cite à l'appui de ses paroles, de nombreux exemples historiques, montrant comment la constance a remis en état des affaires désespérées.

— Par ces exemples empruntés à l'Histoire Sainte, à l'Histoire Romaine, Alain Chartier prouve, comme il l'avait déjà montré, dans plusieurs passages du poème de l'*Espérance*, qu'il comprenait toute l'étendue des enseignements historiques.

Clergie continue en disant : « Mais à peine le mal est-il passé que les cœurs légers retournent à leurs erreurs, comme le chien à son vomissement. »

Quelle est la vérité des reproches adressés par le peuple à la noblesse ?

Un grand mal, dont je ne puis me taire, vient de ce que certains chefs de guerre gardent la solde de leurs gens d'armes et les font vivre sur le pauvre peuple. En cela, les chevaliers ressemblent à de grands larrons qui nourrissent une nichée de petits larrons (*larronneaux*). Pour tout dire sur ce point : un noble sujet ne doit pas pour le profit de la guerre, en délaisser l'honneur.

Ceux qui ne sont pas soutenus par la vertu et animés du désir de servir le bien public ne feront rien pour le triomphe de leur pays.

La préoccupation du profit et du gain engendre les affections légères, la convoitise fait naître l'esprit d'aventure. Mais le bon vouloir des hommes vertueux et leurs sentiments de fidélité excitent leur cœur à braver la mort pour le salut public.

Après avoir cité l'exemple de Codrus, de Curtius, de Samson, Clergie rappelle que l'obéis-

sance doit être observée par les chevaliers et les sujets envers le prince. Veut-on un exemple de discipline sévère ? qu'on se rappelle Manlius Torquatus faisant trancher la tête à son propre fils qui, combattant malgré le commandement de son père, avait cependant obtenu la victoire. Le consul Cocta fit battre de verges Aurélius et le réduisit au rang de simple fantassin pour le punir d'avoir laissé surprendre le poste qu'il devait garder.

Aujourd'hui, chacun veut commander, être maître de compagnie, on trouve plus de chefs que de soldats ! Jadis nul n'était écuyer qu'après avoir accompli des actes de vaillance, nul ne devenait homme d'armes qu'il n'eût fait un prisonnier de sa main. De nos jours, on dirait qu'il suffit de ceindre l'épée et de mettre un haubert pour devenir capitaine. Cependant les bons exemples ne manquent pas. Nous voyons notre prince qui, depuis quatre ans, n'a cessé de voyager sans trève ni repos, afin de déterminer les étrangers à passer les mers pour venir à notre secours, ils se passionnent pour nos malheurs et notre peine ; tandis que chez nous, les plus intéressés écoutent et voient venir les événements, au besoin ils se laisseraient chasser de leurs maisons. Ce manque de cœur, cause les

maux dont le peuple se plaint ; il y a pis que cette négligence, beaucoup mêlent tant d'arrogance à leur petit pouvoir, qu'incapables de rien conduire par eux-mêmes, ils ne veulent pas se soumettre à porter les armes sous un chef. Ils considèrent comme un déshonneur d'obéir à ceux qui cependant les conduiraient à la renommée et à l'honneur.

O folle arrogance ! manque de vertu ! très périlleuse erreur ! Par de telles fautes les puissances sont détruites. N'avons-nous pas entendu dire : « Je ne servirai pour rien au monde sous le panon de tel ; car jamais mon père ne servit sous le sien. »

C'est parler sans réfléchir, car les descendances ne font pas les chefs d'armées ; mais le commandement doit appartenir à ceux qui ont reçu de Dieu : l'intelligence et le courage et du prince l'autorité.

Ce n'est pas à l'homme que l'obéissance est due; mais au rang que lui donne son commandement.

Jamais on ne vit une plus faible discipline que dans la chevalerie de notre temps. Elle désobéit aux ordres donnés, vient quand il lui plaît, abandonne les places qui lui sont confiées, disperse les compagnies déjà formées et fait bande à part.

Le Chevalier demande à répondre un seul mot.

On reproche à la chevalerie ses manquements à la discipline ; mais comment les chevaliers peuvent-ils bien agir si les puissants, les seigneurs ne donnent le bon exemple. Ce sont les commandements de Charlemagne qui sont devenus le principe de la grande renommée d'Ogier, de Roland, d'Olivier. La sagesse du roi Charles V a dirigé la vaillance du bon Bertrand Duguesclin. Sachons que de la clémence et de l'humanité du prince naît pour lui la considération, la considération engendre la confiance, la confiance inspire la hardiesse qui conduit aux entreprises et les suit avec constance.

De la conduite contraire naissent : le soupçon, l'idée de vengeance, les rancunes, les murmures, les divisions.

Je ne veux pas pousser plus avant ce débat, je m'en rapporte à ceux qui dirigent les affaires publiques.

La crainte de déplaire aux personnes ne doit pas empêcher de dire, ce qui est profitable à la communauté et celui-là qui conseille les puissances, selon le désir qu'elles éprouvent et non suivant la raison, ne fait pas acte de conseiller, mais de flatteur.

Après ces répliques et bien que chacun s'efforçât encore de parler, la FRANCE imposant silence à ses trois enfants, conclut en disant :

Je ne veux écouter plus longtemps vos excuses et défenses, le remède à mes infortunes n'est pas dans vos disputes. L'amour du bien public seul peut éteindre vos discordes, vous obtiendrez ce résultat si vous voulez vous unir dans une pensée de salut commun. Si vous savez vous conformer à votre condition particulière, et garder patience les uns envers les autres, vous retrouverez la félicité que vous cherchez par tant de voies diverses.

Et puisque Dieu vous a créés plus parfaits que les autres êtres animés, ne soyez pas inférieurs aux plus petits êtres (*bestelettes*) ; ne soyez pas moins intelligents des moyens de votre salut. Serez-vous inférieurs aux mouches à miel ? Elles observent dans leur essaim l'ordre pour défendre leur ruche, elles maintiennent, contre l'attaque des autres mouches, le gouvernement de leur roi. Toutefois, pour que le temps passé en vos discours ne soit pas perdu, j'ordonne que vos raisons soient consignées par écrit, afin que chacun y reconnaisse sa faute par celle d'autrui, que ceux qui liront ces pages effaçant l'erreur

de leur esprit, cette dispute devienne utile.

Alain Chartier termine le *Quadrilogue invectif* en ces termes :

La France m'appela ; car j'étais assez près et avais écouté. — Toi qui as entendu cette dispute, en forme de *quadrilogue invectif*, écris ces choses, afin qu'elles demeurent en mémoire et produisent leurs fruits. Et puisque Dieu ne t'a donné ni la force de porter les armes, ni l'habitude de leur maniement, sers la chose publique comme tu peux la servir. La plume des historiens, les discours des orateurs ont élevé la gloire des Romains autant que la lance des guerriers.

Les personnages s'étant effacés de mes regards, je m'éveillai et je me mis en devoir d'obéir aux ordres de la noble dame.

Je rédigeai le présent écrit. Je prie chaque lecteur de l'interpréter favorablement et de reconnaître plutôt le sentiment qui l'a inspiré que le mérite même de l'ouvrage.

J'affirme loyalement que l'intention de cette œuvre a été inspirée plus par la considération de la nécessité publique que par orgueil et plus pour exhorter que pour blâmer.

Dans le *Quadrilogue invectif*, on retrouve, comme dans le traité de l'*Espérance*, les qualités maîtresses qui distinguent Alain CHARTIER : l'amour de la France, le sentiment des conditions qui doivent assurer le relèvement de sa fortune. Avec une sagacité qui honore sa droiture et son bon sens, le grand écrivain signale les causes des malheurs de son pays. L'amour du luxe, des satisfactions personnelles, la préoccupation pour la noblesse et le peuple de faire sa propre affaire avant de songer au bien public. Alain Chartier n'est ni Armagnac ni Bourguignon, il est avant tout et par dessus tout : Français. Plus d'un passage de son *Quadrilogue* peut s'appliquer à la lettre aux luttes de nos partis. Quelle belle et véritable leçon ne donne-t-il pas par la bouche de CLERGIE sur l'autorité du commandement qui doit appartenir au plus digne.

Devant cette autorité, l'esprit de subordination conseille d'incliner les volontés particulières, de là, naîtront l'unité, l'ensemble, le bon accord, gages assurés du succès.

Familiarisé avec les grands exemples, Alain Chartier relève dans la belle période de l'histoire romaine les traits de courage, de vertu, d'abnégation qui peuvent inspirer à ses contemporains

de généreuses résolutions. Rappelant des souvenirs d'un temps qui pour lui était l'histoire moderne, il invoque la mémoire des grands capitaines du temps de Charlemagne et la gloire vénérée du bon Bertrand Du Quinclin (Duguesclin).

Mais ce n'est pas assez pour Alain Chartier d'avoir ému de pitié le cœur des dames de France, pleuré la défaite d'Azincourt, relevé les courages par le poème de l'*Espérance*, signalé dans le *Quadrilogue,* les fautes commises et fait appel à l'union de tous ; il complètera son œuvre patriotique par la ballade de Fougères.

LA BALLADE DE FOUGÈRES

(*Que les Anglois, anciens ennemis de la France, prindrent pendant et durant les tresves, comme pariures.*)

La trêve signée à Tours, pour deux ans, entre la France et l'Angleterre, venait d'être rompue brusquement par les Anglais (1448). Le pillage de Fougères en Bretagne, devint le signal de la reprise des hostilités. Charles VII secondé par son argentier Jacques-Cœur, qui lui prêta 400.000 livres (1) attaqua les anglais en Normandie, s'empara de Rouen et chassa définitivement l'ennemi de cette province.

L'indignation d'Alain Chartier excitée par le massacre de Fougères, lui dicta le chant patriotique qui reçut le nom de *Ballade de Fougières*.

(1) Il prêta au roi, environ 400,000 livres, douze à seize millions de nos jours et grâce aux levées que cet argent permit de faire, la France par un dernier effort expulsa les Anglais de son territoire. Pierre Clément ; Jacques Cœur, préface p. 11.

Elle se compose de vingt-un couplets, se terminant par un refrain qui prédit aux Anglais leur défaite après leur avoir énergiquement reproché leur déloyauté.

A Dieu et aux gens détestable
Est menterie et trahison,
. . . .
. . . .
Il n'est chance qui ne retourne
Traistres doivent être trahis.
. . . .
Si vous conseille de bonne heure,
De Normendie départir,
Et sans plus y faire demeure
De vos meffais vous repentir,
Car j'ose dire sans mentir,
Que Dieu hait tout iniquité,
A la parfin vainc vérité.
De Cartage en ayez mémoire,
Et de Troys la punition,
Que leur oultrage et vaine gloire
Fit tourner à destruction.
De France en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter,
La fin de la guerre est à doubter.

Deux ans plus tard, en 1450, le connétable de Richemont battait les Anglais à Formigny, les culbutait dans les marais des Weys et les refoulait sur Cherbourg.

Alain Chartier n'eut pas le bonheur de saluer cette victoire et d'assister à la délivrance de sa ville natale, Bayeux, berceau de sa famille. Il mourut dans la ville d'Avignon en 1449.

Cette date indiquée par le Dictionnaire géographique d'Expilly, est constatée par l'inscription relevée sur le tombeau d'Alain Chartier et que nous reproduirons ci-après aux notes biographiques et bibliographiques (1).

Nous avons ainsi résumé le plus brièvement et aussi le plus exactement possible, les écrits patriotiques d'Alain Chartier. Nous préoccupant d'épargner au lecteur les digressions trop longues qui lui auraient paru fastidieuses ; mais nous avons noté avec soin les accents vigoureux, noblement inspirés qui honorent l'écrivain.

Après avoir parcouru ces pages, on trouvera, nous le croyons, justifié le jugement de Pasquier sur : *la bonne raison, des paroles, des mots exquis, la gravité des sentences* de l'orateur qu'il comparaît à Senèque et proclamait : « père de l'Eloquence française ».

La France du XIX[e] siècle ne peut-elle pas encore faire son profit des vérités qu'Alain Chartier rappelait à ses contemporains ?

(1) Documents, pièces justificatives.

TRAITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE MORALE

I. Le Bréviaire des Nobles.
II. Le Curial.

LE BRÉVIAIRE DES NOBLES

Dans le poème de l'ESPÉRANCE, nous avons signalé ce regret de FOI déplorant l'insuffisance de l'éducation donnée aux chevaliers.

« Fol langage court, aujourd'hui, que noble homme ne doit savoir les lettres... Las, qui pourrait dire plus grande folie, ni plus périlleuse erreur publier. Certes, à bon droit, peut être appelé beste, qui se glorifie de ressembler aux bestes par leur ignorance ».

Pour remédier, autant qu'il était en lui, à « cette périlleuse erreur ». Alain Chartier composa le Bréviaire des Nobles.

Ce poème contient 450 vers.

Selon la méthode de composition adoptée par l'auteur : la FOI, la LOYAUTÉ, l'HONNEUR, la DROITURE, la VAILLANCE, l'AMOUR DU DEVOIR prennent à tour la parole.

Le noble chevalier doit aimer son roi, sa dame, ses amis, sa terre. Il doit mener bonne vie.

4

La noblesse s'éteint dès que la conduite devient honteuse, elle se perd dans le cœur lâche qui « *en rien ne travaille.* »

Que vault homme qui muse et se pourmaine,
Et veult avoir mol lict et pance pleine,
Et demourer au repos à couvert,
. . . .
. . . .
. . . .

Le noble chevalier ne doit faire ni dire rien qui puisse le rendre méprisable. Il doit maudire l'avarice, se concilier des amis par sa générosité.

Mais largesse trouve amis en tous temps,
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.
. . . .
. . . .
Jamais bienfait ne se perd en nul temps.
. . . .
. . . .

La Sobriété n'est pas moins nécessaire au chevalier, elle est : « *la gardienne de son corps, la concierge de sa vie.*

Le glouton abrège son existence, rend sa mort prochaine.

De nos jours les progrès de l'alcoolisme ren-

draient nécessaire la publication d'un Bréviaire des Sobres.

Quant à la Persévérance le poëte la nomme :

Excellente et haulte vertu divine,
Qui tout parfait, accomplit et termine.
. . . .
. . . .

Celui qui, ferme en ses projets, observe les lois de la persévérance, réalise ses desseins, suit le chemin du devoir et de l'honneur.

— Sans fourvoyer, le droit sentier chemine,
. . . .

Le Bréviaire des Nobles était mis dans les mains des pages pour servir à leur éducation.

Le poète Martin Franc le vantait en ces termes :

— Lisez souvent au bréviaire
Du doux poète Alain Chartier.

La recommandation était excellente Alain Chartier traçait dans le Bréviaire, des préceptes de conduite bons à suivre en tous les temps.

Un homme pénétré des vérités spiritualistes croyant aux espérances de l'au-delà, à la ré-

compense des bons et à la punition des méchants, ne se laissera pas gagner par le découragement, il n'échappera pas à la douleur par le suicide, il n'écoutera pas les détestables conseils de ces horribles vieilles « *toutes dessaroyées* » qu'Alain Chartier a mises en scène dans le traité de l'Espérance. Un homme ferme, obéissant aux principes de l'honneur, inspiré par des intentions toujours droites, au cœur vaillant, à l'âme conscicnte du devoir serait certainement dans toutes les conditions de la société humaine, l'ami le plus sûr, le chef de famille le mieux inspiré, le serviteur le plus accompli, le citoyen le plus utile.

Si le Bréviaire des nobles est parfait en son enseignement, il n'est pas moins significatif, ingénieux, spirituel.

Significatif : il nous rappelle les grandes lignes qui retracent la constitution essentielle de la société au xv[e] siècle. L'amour du sujet pour son Roi, le sentiment d'hommage pour les dames, hérité de la plus pure tradition des Francs, le commerce de l'amitié avec les dévouements qu'il comporte ; la passion du domaine de la terre, tous ces sentiments se retrouvent dans le Bréviaire des nobles. Le bon chevalier doit aimer son Roi, sa Dame, ses amis, sa terre. Le Bré-

viaire est ingénieux en faisant parler tour à tour : La Foi, la Loyauté, l'Honneur, la Droiture, La Vaillance, l'amour du Devoir. — Il est spirituel dans ses portraits de l'oisif « qui muse et se pourmène, » ne songe qu'à « son mol lict et à sa pance pleine », du Glouton qui, abrégeant son existence, rend sa mort prochaine. L'homme mange trop ! De prévoyants hygiénistes constatent cette vérité avec ensemble, ils cherchent aussi des remèdes à la plaie dévorante de l'alcoolisme. On se préoccupe de donner dans nos écoles primaires des conférences sur la sobriété ? Alain Chartier nous indique un titre excellent pour un livret de conseils pratiques illustrés : Le GLOUTON !

LE CURIAL (LE COURTISAN).

Le sentiment de la liberté individuelle développe l'amour de la Patrie. L'indépendance, source des fortes convictions, dicte les nobles sacrifices.

Alain Chartier posséda l'intuition de ces vérités philosophiques ; — nous le voyons blâmer la servilité d'esprit qui courbe les caractères sous le niveau d'habitudes obséquieuses, exclusives des franches conceptions.

Dans le poème de l'*Espérance*, l'écrivain avait fait appel aux idées spiritualistes.

Élever son âme, rechercher la Foi, pratiquer l'éminente vertu de la Charité dans sa plus large acception, c'est-à-dire l'amour de nos semblables et, par suite, le culte de la Patrie, de cette grande collection d'hommes auxquels nous unissent les liens sacrés d'une même origine et d'intérêts communs, telles étaient les aspirations

que maître Alain Chartier avait traduites dans le poème de l'*Espérance*.

Dans le *Curial*, il s'adresse à l'homme considéré dans sa vie publique et privée.

L'écrivain montre que le courtisan devient par l'influence de sa situation, l'instrument de complaisances et de calculs qui lui enlèvent le plus précieux des biens, la liberté personnelle.

Cette épître porte, comme sous-titre, l'indication qu'elle est adressée : « *à ung sien compaignon qui avait voulenté de venir en cour.* »

Les érudits qui ont étudié plus particulièrement la manière d'écrire d'Alain Chartier et dont la préoccupation a été, surtout, de le comparer aux écrivains ses devanciers ou ses successeurs, n'ont pas, croyons-nous, assez tenu compte de ses pensées ; ils ne l'ont pas suivi dans son œuvre patriotique qui révèle un remarquable enchaînement d'idées, une suite logique.

Après l'hymne à la *Foi*, chanté dans le poème de l'*Espérance*, vient le pamphlet contre l'intrigant qui veut trouver dans les avantages du pouvoir la possibilité de satisfaire les combinaisons de son ambition personnelle. Reste ton maître, dit-il à son ami, sinon tu subiras toutes les humiliations et ces mille servitudes indignes

de l'honnête homme. On s'est demandé si cet écrit était destiné à son frère, parce que cette appellation se retrouve plusieurs fois sous la plume de l'écrivain au cours de son épître. Les termes généraux du titre : « *à ung sien compaignon* » laissent supposer qu'il s'agit d'une personne étrangère à la famille d'Alain Chartier. Le frère de l'écrivain, Guillaume, plus tard évêque de Paris, était avancé déjà dans les ordres quand fut écrit le *Curial* ; il ne songeait pas à venir à la cour. L'attitude remarquable que l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, tint vis-à-vis de Louis XI, ne peut laisser croire que la trempe de son caractère ait jamais réclamé, pour se fortifier, les conseils de son frère Alain. Ajoutons que l'allusion souvent faite dans le *Curial* au bonheur domestique, au sage gouvernement d'une petite maison, exclut l'idée que cette épître ait été destinée au futur évêque de Paris, non plus qu'à son autre frère Jean, moine de l'abbaye de Saint-Denis (1). Cette recherche, d'ailleurs, importe peu quant au caractère de notre étude. Nous nous proposons de mettre les idées d'Alain Chartier beaucoup plus en relief que de rechercher les particularités, plus ou

(1) Des biographes ont mis en doute la parenté de Jean Chartier avec Alain et Guillaume. Voir aux pièces justificatives.

moins intimes, d'une existence sur laquelle les détails précis et authentiques manquent encore.

Analysons le *Curial* comme nous l'avons fait précédemment pour le poème de l'*Espérance* et le quadrilogue conservant fidèlement la pensée d'Alain Chartier, mais facilitant à nos lecteurs l'interprétation de son style.

Les linguistes, les savants qui peuvent recourir aux sources pour comparer les origines, noter le progrès des idiômes et des langues, sauront bien, eux, recourir aux éditions primitives pour lire dans leur texte même les écrits d'Alain Chartier.

— Te repens-tu donc, dit-il à son « *compaignon* » d'avoir liberté ? Es-tu ennuyé de vivre en paix ?

J'admire comment toi, qui es prudent et sage, deviens si forcené que tu songes à t'exposer à tant de périls !

Tu te fais fort de batailler contre tous les vices de la cour ; mais prends garde d'être le premier vaincu !

A la cour, tu rencontreras l'envie, la dissimulation ; si tu parviens aux positions les plus hautes, tu seras en plus grand danger de cheoir. Adoncques, si tu viens à la cour, tu devras re-

noncer à toi-même, délaisser tes propres habitudes pour les mêler à celles d'autrui.

Le courtisan doit régler son appétit sur celui du prince, il doit avoir faim avec lui, se dire rassasié si cela plaît à son maître. Le courtisan a t-il sommeil ? il lui faut veiller si le roi veille. Nous autres, courtisans, nous ne faisons que vivoter selon l'ordonnance d'autrui ! Mais toi, tu vis dans ta maison comme un empereur, tu règnes comme un roi, paisible sous le toit de ton hostel.

— Rentre en toi-même, frère, et connais ta félicité par le tableau de nos misères. A la cour, tu n'auras pas la liberté de ton langage ; car la cour est remplie de gens qui s'efforcent de faire parler les autres pour les persécuter et se mettre bien, pàr des rapports indiscrets, dans la faveur du prince.

Regarde donc, frère, combien ta maisonnette te donne de franchise !

— La cour est un couvent de personnes qui, sous prétexte du bien commun, se réunissent pour se tromper mutuellement. Fuyez hommes vertueux, fuyez loin d'une telle assemblée si vous voulez vivre en sécurité ! Crois bien que la vraie puissance est la jouissance de soi-même ; car celui-là est un vrai seigneur qui, possédant

une petite famille, la gouverne soigneusement en paix. Heureux hommes qui vivez de vos loisirs, bienheureuses familles où règne une honnête pauvreté et qui, pratiquant la raison, ne mangent pas le bien d'autrui !

O bienheureuse maisonnette qui voit fleurir la vertu, sagement gouvernée dans la crainte de Dieu et l'habitude de la modération. Là n'entre point le péché, là règne la droiture. Il ne s'y élève ni noise, ni murmure, ni envie, et, selon le mot de Sénèque : la vieillesse vient tard aux gens de modestes maisons qui ont assez pour vivre.

Alain Chartier, on le voit, paraphrasait dans ce passage la maxime des anciens : *Parva domus, magna quies* — petite maison, grand repos.

— Mais nous, courtisans de la Fortune, nous menons une existence désordonnée et sommes plus accablés par la charge de nos fonctions que par le poids des années.

Qu'il te suffise, frère, de vivre en paix. Ne te trompes pas au point de prendre la mort pour la vie.

Finalement, je te prie, conseille et admoneste, si tu souhaites une existence sainte, honnête, de renoncer à venir à la cour. Sois satisfait de vivre

en sécurité dans l'enclos de ta maison privée ; si tu n'as pas apprécié ton bonheur passé, apprends à le connaître.

Je recommande à Dieu par cette lettre qu'il t'accorde sa grâce.

Cette épître est terminée dans l'édition de Duchesne (1617) par un jeu de mots, en langue latine, assez usité chez les écrivains du Moyen âge. L'expression *Curia*, cour, y alterne avec le mot *Cura*, souci, et le verbe *Curare*, prendre soin, de telle façon que la répétition de ces synonymes produit une série de calembourgs.

On a dit, avec raison, que cette citation plaisante avait été ajoutée par un copiste des manuscrits d'Alain Chartier. L'élévation de pensée qui règne dans le *Curial*, l'esprit religieux du poème l'*Espérance*, les vigoureux accents que nous avons rencontrés dans le *Quadrilogue invectif*, ne peuvent laisser supposer que le « *Père de l'éloquence française*, » pour rappeler la parole de Pasquier sur Alain Chartier, eût, par une vulgaire plaisanterie, gâté la leçon de haute raison qu'il se proposait de donner à son « *compaignon.* »

Après avoir lu ce remarquable écrit, unissant

les enseignements d'une sage philosophie aux sentiments religieux les plus sincères, on ne peut exprimer qu'un regret inspiré par cette réflexion. Alain Chartier conseille à son ami de se protéger contre les sollicitations d'une fausse ambition, il l'invite à préférer le gouvernement de sa famille aux faveurs trompeuses des grands ; mais il ne lui adresse pas pour la conduite « *active* » de sa vie, l'une de ses admonitions qu'il formule si vigoureusement par la bouche de l'*avisé bachelier Entendement* dans le poème de l'*Espérance* et que nous retrouvons dans les invectives du *Quadrilogue*.

Sans doute, du temps d'Alain Chartier, le rôle des classes moyennes était effacé dans la vie publique. Le commerce, l'agriculture n'offraient pas de carrières assurées aux hommes de travail.

Les richesses financières n'étaient pas protégées contre les chances mauvaises de la confiscation par le pouvoir. Ne devait-on pas voir un contemporain d'Alain Chartier, Jacques Cœur, devenir la victime de la plus odieuse des ingratitudes. L'argentier du roi Charles VII, l'homme qui, après avoir ouvert à la France le trafic de l'Orient, avait aidé de la puissance de ses trésors accumulés la conquête de deux de nos plus belles

provinces, devait payer du prix de ses biens et de sa liberté des services aussi éminents.

Le travail agricole, menacé par les déprédations des gens de guerre, n'était pas mieux garanti que le commerce. L'étude des sciences, des lettres et des arts réfugiée dans les cloîtres semblait également difficile à « l'*homme de petit bien* » dont la plus grande préoccupation était de se faire modeste pour ne pas attirer les regards des puissants du jour.

On comprend donc l'embarras que l'écrivain Alain Chartier éprouvait à donner un conseil pratique dans le *Curial* à son « *compaignon* » pour diriger sa vie en l'appliquant au bien public. Mais nous devons regretter qu'il n'ait pas achevé son conseil, en entrevoyant, au moins à titre de souhait, le rôle des hommes libres et de bonne volonté qui, dans toutes les sociétés, même les plus troublées, peuvent, en dehors de toute direction particulière et officielle, consacrer leur labeur au service des intérêts généraux. Dans le poème de l'*Espérance*, Alain Chartier avait pressenti le gouvernement de vérification et de contrôle opposé aux passions déréglées des partis qui déchiraient la France de son temps. En recommandant l'amour de la tranquillité et du repos domestique dans le

Curial, *Alain Chartier* aurait dû prévenir l'excès de cette tendance par un rappel à l'esprit de patriotisme, de dévouement et de sacrifices qu'il avait si noblement retracé dans ses autres écrits et tout particulièrement encore dans ses lettres et épîtres politiques, comme nous allons le voir au chapitre suivant. Quoiqu'il en soit, de cette observation (plutôt regret que critique) à la fin du xve siècle, le CURIAL devint l'objet d'une faveur significative. Caxton, le célèbre imprimeur anglais, qui, après avoir appris son art en Hollande, l'avait importé en son pays, publia une édition du *Curial*. Ce traité obtint succès auprès des Anglais hauts partisans de l'indépendance personnelle.

ECRITS POLITIQUES (1)

I. LETTRE A CHARLES VI ET A L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

II. DE LA HAINE DE LA GUERRE ET DU CONSEIL DE PAIX.

III. DIALOGUE AVEC UN AMI SUR LES MALHEURS DE LA FRANCE.

IV. LETTRE SUR JEANNE D'ARC.

(1) Ces écrits sont en latin.

I. LETTRE A CHARLES VI ET A L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Nous avons déjà fait remarquer, en analysant le *Quadrilogue invectif*, l'entière indépendance et la particulière liberté d'esprit d'Alain Chartier.

Il n'appartient à aucun parti politique.

Il n'en désigne aucun dans ses écrits, et se contente de blâmer les actes criminels sans dénoncer les auteurs.

Alain Chartier est, avant tout, et par dessus tout un bon Français préoccupé du bien public, servant son Roi, la plus haute expression pour lui de l'unité nationale. S'il s'exprime avec complaisance sur *Clergie*, la classe des lettrés, c'est qu'il voit en elle la représentation de la classe moyenne moins accessible aux sollicitations de l'ambition, cause du mal et des troubles.

Le sentiment de dévouement au pays lui conseille de mettre son intelligence, son cœur, la

culture intellectuelle par lui reçue de l'Université, au service de la France, mais la France des Carlovingiens et des Capétiens, non la France nouvelle sortie du honteux traité de Troyes, qui la faisait anglaise.

Dans cette lettre au roi Charles VI, il lui demande de maintenir les libertés et les immunités de l'Eglise gallicane soutien du trône. Il s'adressa aussi à l'Université, à cette tendre mère (*alma mater*). Il lui doit sa fortune et sa gloire, par reconnaissance, il s'efforce de lui rappeler les devoirs qu'elle n'a pas toujours régulièrement observés dans l'exercice de son autorité. Alain Chartier remet en mémoire les excès dont les écoliers ont rendu l'Université responsable au milieu des mouvements populaires. N'avaient-ils pas trop souvent vécu « avec les mauvais vivants », s'alliant aux bandes populaires « des Cabochiens et des Escorcheurs de bestes ».

Fidèle à la loi qu'il s'est imposée dans tous ses écrits, même les plus violents, comme le *Quadrilogue*, les plus satiriques comme le *Curial*, Alain Chartier ne fait allusion à aucun événement particulier, à aucune personne déterminée, mais il est aisé de reconnaître par le texte même de cette lettre qu'il adressait au roi Charles VI au moment cruel et décisif où il abandonnait

Paris livré à la rage des partis, aux violences de la multitude. L'épître à l'Université est une page de sévère éloquence rappelant aux termes respectueux mais fermes, le grand rôle de conciliation et de paix qu'elle est appelée à remplir ; lui laissant entendre sans passion et sans colère, la faute grave de son adhésion au désastreux traité de Troyes, qui semblait donner un caractère de légalité à l'autorité du roi d'Angleterre (1420).

Dans la péroraison de cette éloquente épitre, Alain Chartier proclame que la paix promise par un parti, n'est la paix que pour quelques-uns, image mensongère de la véritable concorde. La fin vers laquelle il faut s'avancer est une fin d'union et de pacification. Il termine par ces mots : « Voilà l'œuvre à laquelle il faut travailler. Fais cela pour tes enfants. Une paix utile sans déshonneur ».

Le savant auteur de la thèse de Doctorat sur Alain Chartier, en parlant de cette lettre (1), dit en termes des plus vrais et des plus élevés : « — C'est la plus noble des passions humaines, c'est l'amour de la patrie qui a fait du jeune poète de cour, du rimeur de « *dictiez* » et de joyeuses ballades un véritable orateur, et c'est

(1) M. Delaunay. — Voir aux pièces justificatives.

à la cour même, au milieu des princes et des seigneurs, en proie aux plus criminelles passions, que celle-là s'est allumée dans le cœur d'un enfant de la Bourgeoisie, plus dévoué qu'aucun d'eux à la royauté ! Belle et patriotique inauguration, assurément, de cette éloquence de la parole écrite à laquelle l'imprimerie va donner bientôt des ailes, en même temps qu'elle créera pour la pensée humaine, une tribune bien autrement puissante que ne le furent jamais l'*Agora* et le *Forum* dans l'antiquité ».

DE LA HAINE DE LA GUERRE ET DU CONSEIL DE PAIX

Après l'Université, Alain Chartier s'adresse aux princes français et au roi Charles VII lui-même, dont il souhaite le triomphe. Dans la personne du roi de France s'incarne l'idée de l'indépendance nationale s'élevant au-dessus des ruines causées par le désordre et l'usurpation.

Les premiers mots de cette épître rappellent l'exorde de la première catilinaire.

« Jusques à quand invincibles princes français, et vous peuples écrasés par de longs désordres, jusques à quand prolongerez-vous les guerres civiles ? »

Après avoir rappelé les suites funestes de la désastreuse journée d'Azincourt, Alain Chartier reproche aux princes d'entretenir les dissensions. Il montre que la nation punie par Dieu, frappée du gantelet de fer de Henri d'Angleterre, ne se relèvera que par le secours divin qu'il faut

savoir mériter. La guerre civile continuée mène à l'épuisement des forces matérielles et à une irrémédiable décadence morale. La paix intérieure doit précéder la paix avec l'étranger, elle doit avoir pour base : l'amour du bien public, l'oubli des passions qui aveuglent l'entendement. Avec un généreux pardon naîtra l'ordre, qu'établira le gouvernement du souverain légitime.

N'est-ce pas merveilleux de rencontrer une pareille autorité, une telle élévation d'esprit, un sens politique aussi droit dans un esprit vivant au sein même des dissensions de la Cour. « La misère attend le peuple comme un châtiment légitime s'il se laisse entraîner au gré des révolutions et des tyrannies terrestres ».

Paris est déjà considéré, par Alain Chartier, malgré l'importance et l'autonomie des duchés de Bretagne, de Bourgogne, de Guyenne et Gascogne, comme devant être la gloire et la tête du royaume. C'était à Paris que s'étaient manifestés dans l'étendue de leurs atrocités, les crimes de la guerre civile, les fureurs sanguinaires des Cabochiens et des Escorcheurs, c'est à Paris qu'il s'adresse pour que la grande ville donne l'exemple. « Ne va pas, lui dit-il, te prostituer à un maître étranger. Ne te fais pas appeler dans l'avenir la cité criminelle, toi qu'on voulait jadis

citer dans l'Univers, comme le modèle de la justice et la source de la vérité ».

Ne voit-on pas, après avoir lu de pareilles invocations, combien est justifiée l'appréciation de M. Lenient dans son beau livre, la satire en France au Moyen âge, lorsqu'il nous dit « qu'Alain Chartier est du petit nombre de ces auteurs dont les écrits sont en même temps des actes de courage et de patriotisme (1) ».

Peut-on oublier que si cet écrivain national déjà secrétaire de Charles VI, eût, comme le Clergé, le Parlement, l'Université, donné son adhésion au néfaste traité de Troyes, il se serait trouvé sans autorité et sans force, pour rappeler Paris et ses contemporains au devoir et au patriotisme. Et cependant peu d'hommes alors, et des plus hauts placés à la Cour de Charles VI et de la honteuse Isabeau de Bavière, résistèrent aux séductions du nouveau régime réputé légitime. Ne fallait-il pas posséder une âme haute et droite vraiment française pour entrevoir avec autant de certitude et de confiance, les vraies destinées de la Nation.

(1) Voir aux pièces justificatives.

DIALOGUE AVEC UN AMI SUR LES MALHEURS DE LA FRANCE

C'est dans le même sentiment qu'est écrit le dialogue échangé par Alain Chartier avec un ami sur les malheurs de la France. Nous voyons dans cette pièce l'égoïsme aux prises avec le désintéressement et le dévouement au bien public. L'ami conseille à Alain Chartier de vivre sans préoccupations des malheurs du temps présent, de jouir de sa fortune politique, de sa renommée littéraire sans se soucier des tristesses de la France. Il répond :

« Qui donc, s'il n'a pas un cœur de fer ou s'il n'a pas sucé le lait d'une bête féroce ne serait pas ému des malheurs publics. » C'est la paix qui naîtra de l'union de tous dans une même pensée religieuse et patriotique. »

LETTRE SUR JEANNE D'ARC

Cette lettre fut écrite vraisemblablement au lendemain du sacre de Reims, avant le martyre de la Pucelle. Elle est adressée à un personnage qu'Alain Chartier ne nomme pas et qui avait fait demander cette relation. Ce personnage était-il l'Empereur Sigismond ou le Duc de Savoie peu importe au fond à l'intérêt du récit tout vivant de l'impression d'enthousiasme suscité par la sublime héroïne.

« D'abord, comme je le pense, vous désirez savoir quelle est la Pucelle? Si vous voulez connaître sa nationalité? elle est Française; sa patrie? Vaucouleurs sur les bords de la Meuse; sa famille? de simples agriculteurs faisant paître leurs troupeaux. Son enfance fut occupée aux travaux des champs; à peine âgée de 12 ans, une voix descendue du ciel, l'avertit de venir vers le roi pour défendre son trône, et comme

les Anglais avec une forte armée, des bastions et des retranchements assiégeaient Orléans, elle fut par un oracle avertie de se transporter sans retard près du Roi. Elle demanda comment s'y prendre, il lui fut répondu qu'elle devait déposer ses vêtements de femme, revêtir des habits d'homme, que parvenue près du Roi et après lui avoir parlé, elle viendrait faire lever le siège d'Orléans, conduirait le roi à Reims, lui ferait rendre Paris et restaurerait le trône.

La Pucelle ne mit aucun retard. Elle choisit des compagnons, revêtit des habits d'homme, monta à cheval, ce qu'elle n'avait jamais fait auparavant, et se mit en route. A travers les campagnes, évitant les armées ennemies, les villes hostiles, elle parvint saine et sauve avec ses compagnons jusques là où était le roi. Mais lui, à l'annonce de l'arrivée de la Pucelle et sachant pourquoi elle venait, résolut ni de la repousser, ni de l'admettre, sans faire examiner ce qu'il y avait, en elle, de bon ou de mauvais, de vrai ou de faux. C'est pourquoi, elle fut soumise à l'examen des plus savants hommes comme en une discussion ou interrogatoire, et là, sur beaucoup de choses humaines et divines, elle fut demandée, et elle ne répondit rien que de remarquable et de digne de louanges, à tel point qu'on eût

cru qu'elle avait été élevée dans des écoles de lettres et non au milieu des troupeaux. Spectacle magnifique ! Simple femme au milieu d'hommes savants, ignorante au milieu des docteurs, seule contre tous, elle discute sur toutes choses petites et grandes. Et lorsque le roi eut appris comment elle avait courageusement parlé, il voulut l'entendre à son tour. Mais, quel fut leur entretien ? Personne ne l'a su. Il est certain que le roi se montra transporté d'allégresse comme d'une communication avec une intelligence supérieure.

Après quoi, la Pucelle, qui semblait animée d'un soufle divin pour l'accomplissement de sa mission, demanda aussitôt le commandement d'une armée pour la conduire sous les murs d'Orléans menacée de tomber au pouvoir des ennemis. On la lui refusa d'abord, pour ne rien entreprendre de téméraire, enfin on la lui accorda.

Alain Chartier raconte les péripéties du siège d'Orléans, comment les anglais ne purent soutenir le choc de la Pucelle. Après quoi, elle annonce que le jour est venu où le roi doit être couronné et qu'elle doit le conduire à Reims.

Entreprise, réputée impossible, parce qu'il fallait encore chasser l'ennemi de nombre de

villes. Mais elles se rendirent d'elles-mêmes. Donc, le roi vint à Reims et fut couronné sous la conduite de la Pucelle. Pour ne pas parler trop longuement, il faut dire qu'aucun mortel l'ayant connue n'a pu s'empêcher de l'admirer et de rester frappé d'étonnement par ses paroles, ses actes, par les faits qu'elle accomplit en si peu de jours. Chose admirable ! quelles sont les qualités nécessaires aux hommes de guerre que la Pucelle n'ait pas eues ? La conduite de la guerre ? elle était merveilleuse en elle. La vaillance ? elle la possédait supérieure à tous ; la prévoyance ? elle l'emportait sur les plus prudents ; la justice, le courage, la charité ? elle les possédait ; elle savait conduire une armée, placer un camp, commander le combat, donner le signal, s'élancer dans la mêlée, culbuter l'ennemi avec impétuosité.

Telle est celle qui certes n'est pas née de la terre ; mais semble descendue du ciel. C'est elle, qui trouvant son roi luttant contre l'orage et la tempête le conduîsit au port en réveillant l'espérance dans les âmes. C'est elle, qui combattant la barbarie anglaise excita l'audace française, protégea la patrie de la ruine, la délivra de l'incendie.

O vierge admirable ! digne de toute gloire et

de toute louange, digne des honneurs divins, toi splendeur de ce règne, toi lumière et honneur non seulement de la France, mais de toute la Chrétienté ! Que Troyes se souvienne et se glorifie d'Hector, la Grèce d'Alexandre, l'Afrique d'Annibal, l'Italie de César, et de tous ses grands hommes de guerre, la France, bien qu'elle compte aussi nombre de gloires anciennes, pourra, par le souvenir seul de la Pucelle, se comparer aux autres nations et l'emporter sur elles.

Telles sont les impressions que j'ai conçues de la Pucelle, si j'ai parlé plus brièvement que tu ne l'aurais désiré, songe qu'en m'étendant davantage, je devrais lui consacrer non une lettre, mais un livre.



Nous verrons aux pièces justificatives, d'après les observations de MM. Quicherat et Delaunay, à quel personnage Alain Chartier adressait cette épitre.

LETTRES ET ÉPITRES A DES SOUVERAINS. MISSIONS DIPLOMATIQUES

Le Lay de Paix adressé au duc de Bourgogne.

Mission en Allemagne.

Ambassade en Ecosse.

LE LAY DE PAIX ADRESSÉ AU DUC DE BOURGOGNE

A la date du traité de Troyes 1420, conséquence du désastre d'Azincourt, (1415) les affaires de la France semblaient désespérées.

Le duc de Bourgogne reconnaissait Henri V d'Angleterre, régent du royaume jusqu'à la mort de Charles VI, auquel il devait succéder comme roi de France. Isabelle de Bavière déclarait son fils, Charles VII, illégitime. En 1422, un double événement providentiel, la mort de Charles VI et celle du roi d'Angleterre, ouvrit la succession au trône. Le duc de Bedfort, obéissant aux dernières prescriptions d'Henri V, offrit la régence au duc de Bourgogne, qui la refusa par crainte de trop s'engager dans l'alliance anglaise. Trois ans plus tard, (1425), le duc Jean de Bretagne étant venu à Saumur rendre foi et hommage à Charles VII et mettre à ses ordres les forces de son duché, les parti-

sans du roi légitime conçurent l'espérance d'une réconciliation avec la Bourgogne. Le duc aimait les lettres, recevait avec sympathie les ballades que Charles d'Orléans lui envoyait de la terre d'exil en Angleterre. Les conseillers du roi pensèrent qu'il ne resterait pas non plus indifférent à un appel que lui adresserait le poète Alain Chartier. Telle fut l'origine et le motif inspirateur du LAY DE PAIX dédié au duc de Bourgogne.

Quelle cause pourrait faire hésiter le Duc à revenir à son prince légitime à finir les guerres civiles ?

> Est-il serment ne promesse
> Faict par ire ou par tristesse
> Montrez que tu estes nés de France.

L'heure de la pacification n'était pas encore venue, le succès dut être ajourné ; et une autre tentative d'alliance fut engagée avec l'Empereur d'Allemagne.

MISSION DIPLOMATIQUE D'ALAIN CHARTIER EN ALLEMAGNE

Un éminent érudit, M. du Fresne de Beaucourt, dont on verra, ci-après (1) les savantes recherches sur la vie et les écrits d'Alain Chartier, a fait sortir de l'oubli les documents, qui attestent la mission diplomatique en Allemagne. Comme notre écrivain national ne parle jamais de lui, ne signale pas, par une réserve méritoire, mais contrariante pour ses biographes, les faits auxquels il a été mêlé, les services qu'il a rendus, les auteurs, qui ont recueilli, sur son compte, le plus de renseignements, comme André Duchesne, sont muets sur cette ambassade en Allemagne, auprès de l'Empereur Sigismond. Elle est constatée cependant par trois discours en latin qu'Alain Chartier prononça au cours de cette mission (2).

(1) Pièces justificatives.

(2) DELAUNAY, *Thèse*, p. 81.

Ces discours, dont le texte et l'analyse sont donnés par M. Delaunay, comportent une étendue, qui pourrait paraître démesurée si l'on ne tenait compte du goût et des habitudes du temps où ils furent prononcés. La date de l'ambassade paraît devoir être fixée, vers la fin de 1423 ou 1424, au plus tard, elle serait donc à peu près contemporaine du TRAITÉ DE L'ESPÉRANCE.

On conçoit, en effet, que de pareilles tentatives devaient ranimer les courages. Dans ces trois discours, en même temps qu'il sollicite au nom de la France, l'appui de l'Empereur Sigismond, Alain Chartier proclame que les princes sont solidaires les uns des autres.

« O triste spectacle ! s'écrie-t-il, ô crime dont l'exemple est pernicieux pour les royaumes et pour les rois, si un vassal peut impunément braver la Majesté royale et briser tous les liens de l'obéissance. Pensez-y, o Rois. . . . .

. . . .

. . . .

et toi pieux roi, qui t'es fait par dessus tous les autres, un glorieux renom d'équité et d'amour de la Paix, prête le secours de ta puissance à la justice et aux droits du sang ».

Les bonnes dispositions de l'Empereur Sigis-

mond eussent certes répondu aux trois éloquents plaidoyers d'Alain Chartier, si la guerre de Bohême, un instant interrompue, ne s'était rallumée avec plus d'intensité, pour ne prendre fin qu'en 1434 avec le concile de Bâle.

AMBASSADE EN ÉCOSSE

En Ecosse, la cause de la France était populaire. Ennemis héréditaires de l'Angleterre, les Ecossais étaient venus prendre du service sous l'étendard de Charles VII. Le roi avait fait connétable le comte de Douglas. Si, grâce aux archers écossais, quelques avantages de guerre avaient été obtenus, comme à Beaugé, la fortune changeante avait abandonné l'armée royale à Crevan et à Verneuil ; cependant l'émigration des Ecossais en France continuait, elle apportait des contingents nouveaux inappréciables au moment où le duc de Bedfort s'apprêtait à porter un coup décisif en enlevant Orléans (1428). Consolider par une alliance ces sympathies de deux peuples amis, en lutte avec l'Angleterre, devenait un acte de prévoyante diplomatie. Une mission fut envoyée auprès du roi Jacques pour lui proposer un projet d'union entre le Dauphin (plus tard Louis XI) alors âgé

de cinq ans et la princesse Marguerite qui n'en comptait que trois. On promettait au roi d'Ecosse la cession du duché de Berry ou du comté d'Evreux à son gré, après la libération du royaume.

Deux autres ambassadeurs, le comte d'Evreux et l'archevêque de Reims complétaient cette mission. Mais, Alain Chartier qui partit avant eux et fut admis le premier auprès du roi Jacques, bien que par sa modestie accoutumée, il se place au second rang, paraît avoir joué le rôle principal (1). Cette ambassade atteste la confiance que Charles VII accordait à son secrétaire. On raconte qu'Alain Chartier stipula entre autre apport de la jeune princesse, l'envoi en France, de cinq mille archers écossais. Contingent considérable pour le temps et dont la petite armée royale avait grand besoin.

(1) Delaunay, *Thèse*, p. 84

POÉSIES DE LA PREMIÈRE JEUNESSE D'ALAIN CHARTIER

Le Lay de Plaisance.

Le Débat du Réveille matin.

Les deux Fortunés d'amour.

Le Lay de la Belle Dame Sans-Mercy.

POÉSIES DE LA PREMIÈRE JEUNESSE D'ALAIN CHARTIER

En plaçant ainsi au dernier rang de ses œuvres, les poésies légères d'Alain Chartier, qui dans l'ordre chronologique devraient occuper la première date, nous indiquons que par eux seuls, ces Débats d'amour seraient insuffisants pour justifier l'hommage que la ville de Bayeux se propose de rendre à notre écrivain national.

Il est à craindre que ces poésies légères aient exclusivement hanté l'esprit de l'artiste de talent, auteur de la statue élevée par la ville de Paris au poète Alain Chartier. Il le représente, en effet, dans l'attitude un peu plaisante d'un diseur de petits vers débitant le sourire aux lèvres, avec un geste comique, une tirade qu'on peut croire empruntée au *Débat du Réveille matin*. C'est aussi certainement sous une pareille impression qu'un rédacteur, appartenant à la grande Presse Parisienne, a pu écrire avec

autant de légèreté que d'inexactitude, qu'Alain Chartier était un simple faiseur de petits vers ne méritant pas d'être honoré d'une statue ; il est vrai que cet historien littéraire qui appelle l'éloquent QUADRILOGUE INVECTIF, *quadrilège inventif*, et signale le Lay de la BELLE DAME SANS MERCY sous le *titre de la Belle Dame sans mari !* n'a sans doute jamais eu sous les yeux les pages écrites par MM. Lenient, Géruzez et Delaunay. La protestation de ce journaliste contre le projet de l'édilité bayeusaine n'aurait pas manqué de portée si les « Bajocasses » comme il écrivait, n'avaient eu en vue de rappeler par un monument la mémoire du patriote dont l'âme vibra sous l'étreinte des douleurs de la France. Nos lecteurs savent maintenant quelle idée ils doivent avoir des écrits politiques d'Alain Chartier, ils nous permettront donc de passer rapidement sur les poésies légères.

S'ils désirent en avoir une idée complète, sans recourir à l'édition de Duchesne, celle qu'on trouve le plus facilement dans les bibliothèques publiques, ils liront l'étude déjà plusieurs fois citée, consacrée à Alain Chartier, par M. Delaunay. Ce savant candidat au Doctorat ès-lettres analyse dans le chapitre II de sa thèse (1) les

(1) Thorin 1876; Fontemoing, successeur. éditeur,

poésies légères d'Alain Chartier ; il indique la place qu'elles occupent dans la littérature du xve siècle, à côté des compositions d'Eustache Deschamps, de Christine de Pisan, de Gaston d'Orléans. Cette recherche très distinguée, intéresse particulièrement l'histoire littéraire. Si captivante qu'elle soit, elle ne rentre pas dans la démonstration que nous désirons faire : Prouver qu'Alain Chartier, parvenu à la maturité de son talent, fit œuvre de bon français, de sage penseur, d'éloquent écrivain, de négociateur utile d'ambassades importantes.

Cela étant bien entendu, disons un mot des poésies légères.

M. Lenient, dans son *Histoire de la Satire en France*, au moyen âge, (p. 238) explique l'entrée en scène d'Alain Chartier à la Cour ; comment il succéda et dans quelles conditions, au censeur rigoureux Eustache Deschamps, tombé en disgrâce auprès des dames qu'il ménageait de moins en moins.

Le Lay de Plaisance recommande de faire appel à *tous les* gays *esbatements*, aux jeux, aux danses sous les frais ombrages, de *fuyr mélancolie*, d'entendre les *balades nouvelles* au son des *harpes et vielles*.

Le Débat du Réveille matin, dialogue entre deux jeunes compagnons couchés dans le même lit, met en scène un amoureux qui ne peut dormir et un indifférent ennuyé que son camarade trouble son sommeil. Il cherche à se débarrasser de sa plainte en lui donnant à espérer que son amie ne sera pas toujours cruelle.

Et puis quand ell' vous sentira,
Humble, secret et bien amant,
Par Dieu son cueur s'adoulcira.
Dame n'a pas un cueur d'aimant.

Les Deux Fortunés d'amour. Ce titre préféré par André Duchesne à celui de Débat du gras et du maigre, c'est-à-dire, sans doute, du chevalier heureux et de bonne mine opposé au chevalier déçu, dépité et amaigri par la peine, ce titre, disons-nous, s'applique à un Débat dans lequel un chevalier fortuné voit dans l'amour la source de toutes les joies, tandis que son camarade trompé dans ses espérances, se plaint de n'éprouver que tristesses et amertumes.

Le Lay de la belle Dame sans mercy. Alain Chartier dans ce poème fait parler une femme spirituelle ne répondant aux protestations passionnées de son adorateur que par un gai persiflage. Elle se montre si constamment cruelle

que le pauvre chevalier meurt de douleur. Ce dénouement mécontenta, paraît-il, vivement les belles dames de la cour, qui signifièrent une requête contre Alain Chartier, lui reprochant d'avoir voulu par avance : « ROMPRE LA QUESTE DES HUMBLES SERVANS » c'est-à-dire décourager mal à propos, les aspirants d'amour : Deux mois sont donnés au poète pour préparer sa défense, il la présente dans une pièce qu'il intitule : *Excusation*, où il essaie d'expliquer sa faute, protestant à l'avenir, de sa soumission aux dames. L'amour pardonne au poète :

Puisqu'à m'a court tu te réclames
J'en suis content, et tant t'en di
Que je remetz la cause aux dames.

Hélas ! le poète connut, à son tour, les infortunes d'amour. La mort lui *tollit*, (lui enleva) sa maîtresse et il résolut de renoncer à toutes *joyeuses écritures*.

Adieu chansons que voulentiers chantoye.
Et joyeulx ditz ou je me délectoye !

Cette grande peine de cœur, Alain Chartier l'éprouva, pensent ses biographes, peu de temps après la date de la bataille d'Azincourt. Le souvenir sans cesse renaissant de cette néfaste

journée, n'était pas fait pour rendre moins profonde la tristesse du poète, aussi, depuis 1420, ne trouvons-nous sous sa plume : « que la BONNE RAISON des PAROLES et la GRAVITÉ des SENTENCES » selon le jugement de Pasquier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTICE BIOGRAPHIQUE : NAISSANCE D'ALAIN CHARTIER.

DATES PRÉSUMÉES DE SES ÉCRITS.

SON DÉCÈS, SON TOMBEAU A AVIGNON.

LA FAMILLE ILLUSTRE DES MOLÉ ET LES CHARTIER.

NAISSANCE D'ALAIN CHARTIER DATES PRÉSUMÉES DE SES ÉCRITS

Toutes les études, essais, mémoires, sur les Chartier, au point de vue biographique et bibliographique, publiés antérieurement à 1868, trouvèrent dans M. G. du Fresne de Beaucourt, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, un explorateur et un critique animé de la volonté persistante, très éclairée, de trouver la vérité historique et de ne rien admettre qui ne fut rigoureusement prouvé. Sous ce titre : LES CHARTIER, RECHERCHES SUR GUILLAUME, ALAIN ET JEAN CHARTIER, M. de Beaucourt composa un travail étendu comprenant 59 pages, grand in-octavo, inséré dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, IIIe série, 8e volume, 28e de la collection.

Après avoir analysé les travaux publiés avant lui sur la famille Chartier, M. de Beaucourt estime que « ces notions n'offrent aux yeux de la

science qu'une médiocre autorité, qu'il est nécessaire de les passer au crible d'une critique sévère et érudite. »

L'auteur cite les écrivains qui ont tenté ce travail de contrôle et de révision ; en première ligne, il place, par ordre de date, un mémoire rédigé à l'occasion de l'inauguration du monument de Bayeux (1) ; après l'écrit de M. Pezet, M. de Beaucourt énumère les études de M. G. Mancel, de MM. Mangeart et Vallet de Viriville.

Cette liste terminée, M. de Beaucourt se demande s'il ne reste rien à faire désormais? Si toutes les obscurités sont dissipées ? Les assertions reposent-elles sur des faits précis, puisés aux sources les plus sûres? « Dans la *Biographie Didot*, le dernier et le plus érudit des biographes, tranche encore, sans hésitation, le point le plus délicat, il considère les trois Chartier comme frères et donne Alain comme l'aîné, Jean vient ensuite puis Guillaume et cependant, fait remarquer M. de Beaucourt, M. Pezet avait déjà mis en lumière la priorité de naissance de Guillaume. Mais M. Pezet est-il lui-même à l'abri de tout reproche? N'a-t-il pas affirmé comme une chose hors de doute, que Jean était frère de Guillaume et d'Alain? En outre, bien

(1) Voir ci-après.

des points de détail demandent à être examinés (1). »

Entrant à son tour dans l'étude de la question, M. de Beaucourt reprend dans tous ses éléments la biographie des trois Chartier. Il suit, année par année, la vie de Guillaume décédé évêque de Paris, le 1er mai 1472, et met en relief à l'aide de nombreuses citations, prouvant une érudition profonde, le rôle considérable que Guillaume Chartier remplit dans l'Église et dans la politique. (Pages 6 à 15 des *Recherches*).

M. de Beaucourt est conduit à cette conclusion que Guillaume Chartier était bien frère aîné d'Alain, qu'il naquit vers 1392, et mourut le 1er mai 1472. Alain Chartier est à son tour l'objet d'investigations non moins patientes. Le savant antiquaire déclare qu'il n'a pas à s'occuper des œuvres de l'écrivain, qu'il ne les mentionnera qu'au point de vue des renseignements biographiques qu'elles peuvent offrir et, continuant la méthode suivie pour composer la biographie de Guillaume, l'auteur rectifie les erreurs perpétuées par les biographes précédents. Il formule des doutes sur des points affirmés

(1) Recherches sur Guillaume, Alain et Jean CHARTIER, déjà citées.

avec trop d'assurance. Déterminant la naissance d'Alain d'après celle de son frère Guillaume, M. de Beaucourt la place vers 1393 ou 1394, mais non après 1395 ; il admet que la famille Chartier fut exilée de Normandie après l'invasion anglaise, qu'Alain composa le poème des *Quatre Dames* peu de temps après la bataille d'Azincourt. Que, sans doute, en 1418, il adressa au roi Charles VI à l'occasion du maintien des privilèges de l'Église gallicane, l'épître de félicitations parvenue jusqu'à nous. L'ambassade d'Allemagne qui motiva la harangue aux Hussites ne peut, d'après M. de Beaucourt, être placée en 1419, il faut la reporter aux premières années du règne de Charles VII. L'auteur constate qu'en 1421 et 1422, Alain Chartier figurait parmi les serviteurs de ce prince (1). La composition du *Quadrilogue invectif* doit être placée en 1422, la mission en Allemagne en 1423 et 1426, la mission en Écosse en 1428, ambassade dont l'heureuse conclusion amena le renouvellement des alliances entre la France et l'Écosse et la promesse de mariage de la

(1) Voir page 17 des *Recherches* :

Janvier-juin 1421. « Debtes demourées à payer... à maistre Alain Chartier, 67 l. 2 s, 8 deniers. » Au même en novembre « pour hostellaige et chevaux 12 l. 6 s.

princesse Marguerite avec le Dauphin. Une armée de six mille hommes devait accompagner la future reine dans son nouveau royaume d'adoption.

Enfin, la lettre sur Jeanne d'Arc aurait été vraisemblablement écrite de Reims au duc de Savoie, au moment du sacre de Charles VII.

A dater de cette époque, M. de Beaucourt constate que les documents sur Alain Chartier sont incertains; sans repousser absolument l'anecdote du baiser racontée par Jean Bouchet (1) il estime que c'est une *curiosité* à placer en marge de récits sérieux et authentiques, mais que cette anecdote « n'offense pas plus le bon sens que la pudeur »... en se plaçant au point de vue du xve siècle.

Quant à la mort du grand écrivain, l'auteur la place entre 1449 et 1457. Il ne considère pas l'épitaphe découverte à Avignon et reproduite par d'Expilly comme à l'abri de toute critique (2).

Essayons, à notre tour, d'examiner les probabilités.

M. de Beaucourt estime que le secrétaire de Charles VII est né à Bayeux de 1393 à 1395. Cette présomption, il la tire de ce que Guillaume

(1) Page 32 des *Recherches*. Voir ci-dessus p. 10.

(2) Voir ci-après.

Chartier, l'aîné de la famille, étant mort le 1er mai 1472, il est difficile de le faire naître avant 1392. « Ce n'est pas, dit le savant antiquaire, dans ses *Recherches*, page 29, ce n'est pas un homme de plus de 80 ans qui eût pu avoir le rôle actif que nous lui avons vu jouer dans les luttes du bien public. » — C'est là, croyons-nous, une simple allégation, certainement fort plausible, mais qui n'exclut pas les présomptions contraires. N'avons-nous pas vu, et ne voyons-nous pas de nos jours, des hommes d'État jouer un rôle politique prépondérant dans un âge aussi avancé que pouvait l'être celui de l'Évêque Guillaume Chartier en 1472? Le trône de Saint-Pierre n'est-il pas occupé par un Pontife dont l'énergie et la puissance morale ont été mises à de plus rudes épreuves que celles supportées par l'Évêque de Paris, sous Louis XI (1).

(1) On pourrait citer au hasard des cas de longévité empruntés à toutes les époques et s'appliquant à des savants, des membres du clergé, des hommes de guerre qui ont conservé jusqu'à 80 ans et au-delà, la plénitude de leur activité : Saint-Brieux, Dom Calmet, Monseigneur de Forbin Jeanson, le cardinal Lauria, l'astronome Cassini, le navigateur Bougainville, l'architecte Lenôtre, l'horloger-mécanicien Lepaute, Fontenelle; et de notre temps : MM. Berryer, 79 ans, Guizot, 87 ans, Thiers, etc., Chevreul et tant d'autres.

L'objection proposée par M. de Beaucourt en rencontre d'ailleurs une autre, en sens contraire, tirée de la vie même d'Alain Chartier et non empruntée à l'existence de son frère Guillaume. Faire naître Alain Chartier de 1393 à 1395, c'est reconnaître qu'il avait 22 ou 23 ans au moment où il écrivait le poème des *Quatre Dames*, c'est admettre qu'il avait déjà publié la plus grande partie des poésies légères attribuées à sa première jeunesse, c'est constater qu'à 25 ans, en mars 1418, il jouissait d'une assez grande autorité à la Cour pour adresser au roi Charles VII la lettre de félicitations à l'occasion du maintien des libertés gallicanes. Certes, nous voudrions pour l'honneur d'Alain Chartier que cette hypothèse fût la bonne, elle serait en faveur de la maturité de son savoir et de son esprit politique. Mais avouons que son premier biographe André Duchesne qui, en 1617, pouvait avoir des éléments d'appréciation que nous ignorons, ne tombait pas dans une grosse erreur en faisant naître le grand écrivain en 1386. D'après cette date, après avoir terminé ses études à l'Université, après être devenu clerc, notaire, secrétaire de Charles VI, après avoir donné ses poésies légères, Alain Chartier aurait abordé, à 29 ans, dans toute la maturité

de son talent, son grand poème des *Quatre Dames*, à 32 ans environ, il aurait écrit sa lettre sur les libertés de l'Église gallicane, et à dater de 39 ans, le livre de l'*Espérance* et le *Quadrilogue invectif*, 1425 à 1428. Cette suite biographique ne paraît-elle pas rationnelle ?

D'ailleurs on verra, ci-après, que l'auteur d'un sonnet dédié à la famille Molé, qui prétendait descendre d'Alain Chartier le dénomme « Le *Vieil*, » c'est-à-dire l'aîné de ses frères.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si le *Quadrilogue* précéda le livre de l'*Espérance*.

Il paraît certain que ce dernier traité fut composé après 1422 et dix ans aussi après le « *dolent exil* » de la famille Chartier de Normandie motivé par l'invasion anglaise, conséquence du désastre d'Azincourt ; ce rapprochement nous donnerait les dates de 1425 à 1428.

On doit remarquer, en outre, que cet écrit correspond avec l'état de l'esprit public en France ranimé par la meilleure fortune des affaires (1).

(1) C'est à ce moment que s'engagent les pourparlers avec le duc de Bourgogne et le duc de Savoie, pour obtenir leur alliance ; le duc de Richemont, destiné à un si grand rôle, venait d'être nommé Connétable.

Le *Quadrilogue* ne peut être facilement placé comme le pensent certains auteurs « *au commencement de 1422* » ; ils s'appuient sur le titre qu'Alain Chartier se donne dans cet écrit de *secrétaire du Roi et de très-redouté seigneur Monseigneur le Régent*. Mais comment concilier cette date « *du commencement de 1422* » avec les paroles placées dans la bouche de CLERGIE. — « Nous avons vu notre jeune prince douteusement obéi, ... qui veut comparer ce triste état des choses du « *début du règne* » doit reconnaître que ce n'est pas sans beaucoup d'efforts et de courage que, de si bas, la fortune a été relevée au point où nous la voyons aujourd'hui. » — Lorsque l'écrivain dit au commencement du *Quadrilogue* : « qu'en 1422, il a vu l'Anglais triompher des faiblesses de la France, il parle évidemment d'un temps relativement éloigné de lui et qu'il compare à l'heure présente dont la fortune a été relevée avec « beaucoup d'efforts et de courage. »

On le voit, un ordre logique que ne contrarie pas une rigoureuse chronologie permet d'admettre que le livre de l'*Espérance*, expression de la confiance dans la bonté divine et les destinées de la France, a précédé le *Quadrilogue invectif*, vigoureuse apostrophe adressée aux

esprits et aux cœurs qui refusaient d'entendre le cri de l'Espérance et les enseignements de la Foi. Un autre argument confirme la date de 1425 à 1428 comme étant celle du traité de l'*Espérance* et fixe aussi la date de la naissance d'Alain Chartier reportée à 1386. Dans le préambule de ce livre, l'écrivain dit que « *son âge tourne vers son déclin* » expression exagérée si Alain Chartier était né en 1393, car il n'aurait eu que 32 ans, mais appréciation un peu plus exacte, si comme nous le pensons, il avait 39 ans. La vie moyenne au xve siècle, ne dépassait guère de 30 à 35 ans, ainsi que nous l'apprennent les essais historiques sur la statistique de la longévité humaine.

Par toutes ces raisons, nous pensons que la date de 1386 adoptée par Duchesne, suivie par la grande majorité des biographes, consacrée par une possession deux fois séculaire, ne doit pas, quant à présent, disparaître sans nouvelles preuves à l'appui des critiques qui lui ont été adressées. Nous n'ignorons pas que pour réfuter André Duchesne, on prend pour point de départ l'erreur qu'il a commise en attribuant à Alain Chartier l'*Histoire ou Chronique de Charles VII* dont la paternité a été restituée au roi d'armes de France, Gilles le Bouvier, dit

Berry. Or, dit-on, la méprise reconnue, le renseignement qui fixait l'âge du prétendu auteur, Alain Chartier, disparaît. Ce raisonnement n'est-il pas trop absolu? André Duchesne lui-même reconnut son erreur, mais il ne modifia pas la date qu'il avait avancée. Rien ne prouve que la *Chronique de Charles VII* fut le seul document consulté par l'éditeur des œuvres d'Alain Chartier pour fixer l'époque de sa naissance.

S'accorde-t-elle, cette date, de 1386, rationnellement avec les événements de la vie du poète-orateur? Telle est la question la plus intéressante, nous ne voyons aucun empêchement historique à la résoudre par l'affirmative.

DÉCÈS D'ALAIN CHARTIER, SON TOMBEAU RETROUVÉ DANS UNE ÉGLISE D'AVIGNON

Les biographes semblent d'accord, jusqu'à présent, pour reconnaître qu'à dater du sacre de Charles VII, les documents sur Alain Chartier font défaut. M. Delaunay a donné la bonne raison de cette lacune, elle est dans le

soin qu'Alain Chartier met à ne jamais parler de lui. La date de sa mort était restée incertaine, lorsque, vers 1730, un antiquaire nommé M. de Saint-Quentin de Remerville, découvrit, dans l'église Saint-Antoine d'Avignon, l'épitaphe suivante :

HIC JACET
VIRTUTIBUS INSIGNIS
SCIENTIA ET ELOQUENTIA CLARUS
ALANUS CHARTIER
EX BAÇOJIS IN NORMANIA NATUS
PARISIENSIS ARCHIDIACONUS ET CONSILIARIUS
REGIO JUSSU
AD IMPERATOREM MULTOS QUE REGES
AMBASCIATOR SÆPIUS TRANSMISSUS
QUI LIBROS VARIOS STYLO ELEGANTISSIMO
COMPOSUIT
ET TANDEM OBDORMIVIT IN DOMINO
IN HAC AVENIONENSI CIVITATE
ANNO DOMINI M.CCCC.XLIX.

M. de Remerville releva cette inscription, l'abbé Expilly la publia dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France.*

Ce document constatait, entre autres circonstances indéniables, le lieu de naissance d'Alain Chartier, sa renommée de science et d'éloquence, ses fonctions d'ambassadeur auprès de l'Empereur et d'autres rois, la composition de

plusieurs ouvrages d'un style remarquable. Mais, indication nouvelle, l'épitaphe attribuait à Alain Chartier le titre d'archidiacre de Paris.

D'Expilly complétait ses observations sur la découverte de cette inscription en ajoutant que sans M. de Remerville, elle aurait été perdue, parce qu'elle avait été entièrement effacée depuis la réparation de l'église Saint-Antoine. — Ce document, M. Pezet le signala dans son travail publié en 1842 (1), M. G. Mancel le reproduisit après lui (2). Mais aucune observation ne fut soulevée par ces deux écrivains sur l'authenticité de l'épitaphe de l'église Saint-Antoine.

M. de Beaucourt ne partagea pas la confiance de ses deux compatriotes, il dit à la page 32 de ses *Recherches* : « Voilà, à coup sûr, des circonstances assez étranges : Une épitaphe retrouvée inopinément dans un lieu où l'on aurait dû le moins s'attendre à la rencontrer, conservée providentiellement par un antiquaire, sans lequel elle eût à tout jamais disparu sous la chaux. Mais le doute pourrait bien succéder à l'étonnement, si l'on s'arrête à la forme et à la

(1) Mémoires de la Société académique de Bayeux, t. I, p. 249.

(2) Mémoires de la Société académique de Bayeux, t. IV, p. 197.

teneur de l'épitaphe. La forme d'abord, on l'a remarqué déjà (1), n'est pas celle du temps. C'est donc un document refait après coup et à une époque bien postérieure. Les notions qu'il contient s'accordent, sur certains points, avec les données historiques; elles s'en écartent sur d'autres, et c'est là surtout ce qui rend à nos yeux cette épitaphe très suspecte et nous porte, sinon à la rejeter entièrement, du moins à ne nous en servir qu'avec la plus grande défiance. » — (Page 32 des *Recherches*.)

On ne peut méconnaître que la méthode rigoureuse appliquée par M. de Beaucourt au contrôle des faits historiques devait le conduire aux conclusions qu'il adopte.

Notons toutefois, que la disparition de l'épitaphe s'explique par les malencontreuses et trop réelles restaurations dont l'église Saint-Antoine avait été l'objet de 1730 à 1745. Un procès-verbal inséré dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France raconte comment cette inscription avait disparu.

Voici le texte de ce procès-verbal. *Séance du 1er octobre 1862.*

M. Vallet de Viriville communique le passage d'une lettre de M. Deloye, conserva-

(1) M. Vallet de Viriville dans la nouvelle Biographie générale.

teur du Musée Calvet à Avignon, relatif à l'épitaphe d'Alain Chartier, publiée dans le dictionnaire de l'abbé d'Expilly, au mot *Avignon*. Cette inscription, conservée dans le recueil manuscrit de l'abbé Deveras, t. I, p, 463 (*Musée Calvet*), se lisait autrefois dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Antoine d'Avignon.

« De concert avec M. Achard, archiviste du département, dit M. Deloye, j'ai voulu m'assurer s'il ne serait pas possible de retrouver cette épitaphe, mais l'inspection des lieux nous a fait reconnaître que l'église primitive, qui appartenait au style gothique du XIIIe siècle, avait été presque entièrement transformée par le mauvais goût du XVIIIe siècle. En effet, de 1730 à 1745, on a soigneusement masqué par un placage en pierre toutes les parois inférieures de la nef; la partie supérieure a été beaucoup amoindrie dans ses proportions et entièrement refaite. C'est par suite de ces malencontreux remaniements que le tombeau d'Alain Chartier a disparu sans aucune chance d'être retrouvé, s'il était du côté du chœur; ou reste perdu pour longtemps derrière la chemise de pierre qui couvre les parois ogivales, s'il occupe la partie inférieure.

« Aujourd'hui l'église Saint-Antoine, desti-

tuée de tout culte depuis la Révolution, sert de succursale aux magasins de fer de M. Berton, qui en a, du reste, respecté l'architecture en l'appropriant aux besoins de son commerce. »

Cette épitaphe a donc certainement existé; mais a-t-elle été composée contrairement à la vérité?

La critique n'y relève, en définitive, qu'une énonciation douteuse ou tout au moins nouvelle dont les documents recueillis sur Alain Chartier jusqu'alors n'avaient point parlé : celle d'*Archidiacre de Paris*. Alain Chartier aurait donc été engagé dans les ordres? Mais on a répondu que la qualité d'archidiacre n'avait pas toujours exigé la prêtrise ni le diaconnat et que dans certains cas il était, peut être, un titre honorifique conféré à des laïques (1).

Cette observation n'a pas été sérieusement contredite. Ce qu'il y a de certain, c'est que la qualité d'archidiacre de Paris, eût-elle été par erreur attribuée à Alain Chartier dans l'épitaphe d'Avignon, n'infirme pas les autres mentions que la tradition et l'histoire avaient déjà consacrées.

On a vu précédemment que la date même de

(1) Mémoire de M. Pezet, page 240 en note.

la mort du grand écrivain était vraisemblable, qu'elle coïncidait avec le dernier écrit d'Alain Chartier, la *Ballade de Fougères*. Mais pourquoi et comment Alain Chartier serait-il venu mourir à Avignon à la fin de 1449 ?

Il n'y aurait aucune invraisemblance à penser qu'en raison de ses fonctions il eût été délégué à l'Assemblée solennelle tenue à Lyon en 1448 et que de là, il se fût rendu à Avignon, la ville des Papes, alors administrée par un légat.

LA FAMILLE ILLUSTRE DES MOLÉ ET LES CHARTIER

Près d'un siècle s'était écoulé dépuis la dernière édition de Galliot du Pré, lorsqu'en 1617, le savant André Duchesne, désireux de rattacher la descendance de l'illustre maison des Molé à la famille des Chartier, dédia : *Les œuvres de maistre Alain Chartier toutes nouvellement revues et réunies en un volume in-4° à Monseigneur Messire Mathieu Molé, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et son procureur général.*

Dans l'épitre placée en tête de ce volume, l'éditeur s'efforce d'établir que le magistrat dont il sollicite le patronage est l'arrière petit-fils par sa mère, d'Alain Chartier. « Vous ne refuserez pas, écrit Duchesne, d'appuyer sur la ferme base de votre nom, les écrits de ce Sénèque de la France qui sont le plus vif et naturel tableau de son âme, voire le modèle d'un bon et fidèle Français, tenu de son temps pour le plus bel esprit de la Cour et qui a acquis le glorieux surnom de père de l'éloquence française ».

Duchesne, en suite de cette dédicace, indique la généalogie des Molé du côté des Chartier, de la manière suivante :

Simon CHARTIER,	avocat en la Cour du Parlement, vécut sous Louis XI et eut pour
fils, Mathieu CHARTIER,	honoré par François Ier de la charge de premier Président au Parlement de Bordeaux. Il eut pour
fils, Mathieu CHARTIER,	deuxième du nom, conseiller au Parlement, un des membres chargés de réviser la nouvelle coutume de Paris. Ce magistrat eut une seule fille,

dame Marie CHARTIER, à laquelle il donna pour mari en secondes noces . . . . . .
Messire Edouard MOLÉ, conseiller et depuis Président au Parlement, mariage dont naquit.
Mathieu MOLÉ.

Cette généalogie fut contestée dès les premiers temps, Godefroy, historiographe de France qui vécut de 1615 à 1668, soutint que les avocats et les conseillers au Parlement de Paris du nom de Chartier appartenaient à une famille d'Orléans. Godefroy était-il mieux placé que Duchesne pour remonter aux sources généalogiques de la famille Molé ? Pouvait-il par une simple affirmation détruire une généalogie qui avait pour elle la possession et ces deux éléments juridiques : *tractatus*, *fama*. Est-il facilement admissible qu'un magistrat de la taille de Mathieu Molé, qui savait apprécier les conditions rigoureuses d'une généalogie régulièrement établie, eût consenti à se laisser attribuer une descendance mensongère ? Enfin, il y a un argument intéressant à tirer de la similitude des armes des Chartier les magistrats avec celles des Chartier de Normandie.

En effet, un érudit, M. de TOUSTAIN, examinant

cette question controversée de la parenté des Chartier et des Molé (1), d'après un opuscule généalogique rare, imprimé en 1724, sous le titre de : *Extrait de l'abrégé chronologique de la fondation et histoire du collège de Boissy, avec la généalogie de la famille de ses fondateurs* ; après avoir donné le tableau suivant :

Simon CHARTIER, seigneur d'Alainville, avocat au Parlement de Paris, sous Louis XI, mort en 1483 ; épouse Jeanne Jayer.

Mathieu CHARTIER, seigneur d'Alainville, premier Président au Parlement de Bordeaux, mort en 1559 ; épouse Jeanne Brinon.

Mathieu CHARTIER, seigneur d'Alainville, conseiller au Parlement de Paris, l'un des réformateurs de la coutume de Paris, mort en 1598 ; épouse Marie de Montholon.

Marie CHARTIER, dame d'Alainville, épouse en premières noces de Christophe Bouguier, et en deuxièmes noces, le 28 novembre 1581, d'Édouard Molé, fils de Nicolas et de Jeanne de la Grange-Trianon, a pour fils.

Mathieu MOLÉ, chevalier, seigneur de Lassy et de Champlatreux, premier Président du Par-

(1) Dans la *Revue nobiliaire historique et biographique*, t. II, 1866.

lement de Paris, garde des sceaux en 1651, mort en 1656.

Tableau généalogique reproduisant avec plus de précision, quant aux dates des décès et aux mariages, celui que nous avons extrait, page 130, de l'épitre d'André Duchesne.

Après cette citation M. de Toustain, disons-nous, reconnaît que la parenté des Chartier de la généalogie de 1724 avec les Chartier de Bayeux ne repose que sur la tradition appuyée de l'autorité d'André Duchesne; mais plus loin, il ajoute, renseignement important: « Plusieurs autres familles Le Chartier ont existé en Normandie, et ont été maintenues dans leur noblesse. Elles portent toutes les mêmes armes, qui étaient aussi celles des Chartier de Paris, seigneurs d'Alainville, dont nous venons de parler: preuve de plus d'une communauté d'origine. Ces armes sont ainsi blasonnées dans Palliot: *d'azur à deux perdrix d'argent, sur un tronc d'arbre couché d'or*. Il ne serait donc pas question des Chartier d'Orléans.

Une communication récente due à l'obligeance d'un de nos confrères de la société des Etudes historiques, M. Louis Bridier, confirme la prétention des Molé à descendre des Chartier. Un sonnet, dédié à M. Molé, conseiller en la

Cour et portant la date de 1617, contemporain par conséquent de l'édition de Duchesne (1), est ainsi conçu :

LES CHARTIERS

A Monsieur MOLÉ

Conseiller en Cour.

SONNET

Qui ne scait des Chartier l'auctorité tenüe
En l'Eglise, en la Cour, ès Lettres, au Barreau
Ignore nostre Histoire, et est comme nouveau
De chose plus insigne en la France advenüe.

Quand pour le bien public la France fut émüe
Un Chartier fut Evesque et pasteur du troupeau
Du Peuple de Paris. L'autre plus vieil, en beau
Scavant et sainct escript la France a retenüe.

Son parler fut si net, qu'une fille de Roy
Le trouvant endormy, en approcha tout quoy
Et en public baisa cette bouche admirable.

Le tiers fust grand preudhomme et fameux advocat.
Son fils le conseiller s'est pendant l'altercat
De Paris, et après, fait juger vénérable.

(Par JEAN AVRIL, Angevin) — M.DCXVII (1617).

(1) M. Bridier, m'a remis cette pièce le 2 mars 1897.

J. D.

D'après l'auteur de ce sonnet : « L'AUTRE PLUS VIEIL... DONT LE PARLER FUT SI NET » et que favorisa Marguerite d'Ecosse serait donc Alain, et ainsi se trouverait justifiée l'opinion des biographes qui en font l'aîné de la famille, mais que dire du troisième, du *tiers* qui... «... fust grand preudhomme et fameux advocat, ce ne peut être Jean chanoine de Saint-Denis, serait-ce Thomas Chartier que des lettres patentes de Louis XI paraissent substituer à l'historiographe de Charles VII (1) ?

Dans ce cas, Simon Chartier serait le fils de Thomas et la filiation se trouverait ainsi expliquée ? La certitude ne pourrait être acquise que par l'acte de naissance de Simon Chartier. La question n'a d'ailleurs pas d'intérêt immédiat au point de vue qui nous préoccupe : la glorification d'Alain Chartier.

Ce petit problème historique sera peut-être résolu par la découverte de quelque titre resté enfoui dans des archives inexplorées.

Qu'un illustre magistrat descendît d'un grand écrivain, il n'y aurait dans cette satisfaisante tradition rien de nature à contrarier des exemples de succession d'honneur et de talent con-

(1) Voir ces lettres à la page 41 des Recherches. M. de Beaucourt.

servés de génération en génération dans d'illustres familles (1).

(1) Les Pasquier, les Séguier dans la magistrature, les de Jussieu, les Geoffroy Saint-Hilaire dans la science en offrent, entre autres, des exemples remarquables.

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ET

TÉMOIGNAGES CONSACRÉS

A LA MÉMOIRE D'ALAIN CHARTIER

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

DATES DES ŒUVRES DE *1418 à 1448*

La date des diverses productions d'Alain Chartier : poèmes, discours, lettres n'est pas, au point de vue de l'ordre chronologique, rigoureusement établie. Nous avons suivi dans cette étude l'indication que la logique des événements politiques, avec lesquels ces écrits coïncidaient, imposait pour ainsi dire à l'écrivain. Le *Poème des Quatre Dames*, peu de temps après le désastre d'Azincourt arrivé en 1415, le *Traité de l'Espérance*, dès les premières années du règne de Charles VII (1425 à 1428), le *Quadrilogue invectif*, postérieur évidemment à 1422, puisqu'il fait allusion aux discordes qui précédèrent cette date. Enfin, la *Ballade de Fougères*, contemporaine de la prise même de cette ville. Des auteurs discutent sur la date relative du *Quadrilogue* et du *Traité de l'Espérance*, ils veulent

que ce livre n'ait été composé qu'en 1438, c'est-à-dire sept ans après l'accomplissement de la mission de Jeanne d'Arc. Ils reconnaissent cependant que ce passage du dialogue : « *Et les maleurtez de ta nation ne font que commencer* », expressions qui, disent-ils, s'accordent assez avec la date de 1418, contrarie leur opinion. Mais, ajoutent-ils, une objection est encore tirée des expressions qui se trouvent, au commencement du *Traité de l'Espérance* :

Au dixième an de mon dolent exil,
Après maint deuil et maint mortel péril.

Or, dit-on, il est à supposer qu'Alain Chartier a été, avec beaucoup d'autres, victime des intrigues de l'odieux La Trémouille en 1428 ; c'est donc en 1438, dix ans après, qu'il a composé le *Traité de l'Espérance*. Mais ce dolent exil, traversé de deuil et de périls, n'est-il pas plutôt celui que la famille Chartier, dévouée à la cause du roi de France, dut subir en s'éloignant de la Normandie pendant les troubles qui désolèrent le commencement du xve siècle. Ne serait-ce pas à la suite de cet exil que les frères Chartier, Guillaume et Alain vinrent à Paris ? Après Jeanne d'Arc, l'écrivain ne dirait pas que les malheurs de la nation ne font que

commencer, alors que l'espoir renaissait de toutes parts.

M. Vallet de Virille, d'accord avec cette hypothèse, admet la date de 1428. — Les éditions des écrits d'Alain Chartier ne peuvent servir à éclairer ces doutes, toutes ne sont pas complètes et n'observent pas le même ordre dans la distribution des matières.

MANUSCRITS.

On possède un assez grand nombre de manuscrits de ses œuvres. La bibliothèque nationale de Paris conserve, notamment, un magnifique volume in-folio vélin, deux colonnes, avec miniatures, vignettes et initiales, n° 6796, ancien n° 255, du fonds Colbert.

ÉDITIONS DE *1477 à 1617*

En 1477, sept ans après la première installation d'une imprimerie à Paris, par Ulrich Géring, dans les bâtiments de la Sorbonne, le *Quadrilogue invectif* fut imprimé en un volume in-folio, caractères gothiques. Ensuite, vient le *Bréviaire des Nobles* édité par Robin-Foucquet, en 1484,

in-4°. Trois autres éditions du même poème parurent vers le même temps, l'une d'elles portant la marque de Pierre Mareschal et de Barnabé Chaussart, de Lyon, fut imprimée vers 1494.

La première édition complète en deux tomes, un volume in-folio, goth. en deux colonnes, fut donnée par Pierre Le Caron, en 1489, Paris. Elle contient : *Les faits maistre Alain Chartier, notaire et secrétaire du roi Charles VI.*

En 1514, Michel Lenoir, Paris, publia en un petit in-4° goth., à deux colonnes, une édition intitulée : *S'ensuyvent les faits maistre Alain Chartier contenant en soy douze livres.* Le même libraire donna deux autres éditions sans date et une quatrième, en 1526, petit in-4°, goth. L'enseigne du libraire est ainsi indiquée : « *On les vend à Paris en la grant salle du Palais au premier pillier en la boutique de Galliot du pre libraire jure en l'Universite.* — *mil cinq cens vingt et six.* « *avec privilège* ». Trois ans après, Galliot du Pré publia en un petit in-8° : « *Les œuvres feu maistre Alain Chartier.* »

1476-1565.

L'historiographe Jean Bouchet, qui vécut de 1476 à 1565, parla d'Alain Chartier et raconta

l'anecdote du baiser donné par la princesse Marguerite. C'est bien certainement à Jean Bouchet que Pasquier emprunta le récit que nous avons placé au commencement de cette lecture : car on reconnaît dans la narration le même tour d'esprit et souvent les mêmes expressions.

1528.

On imprime à tort, sous le nom d'Alain Chartier, la chronique de Charles VII qui est de Gilles Le Bouvier. On peut lire dans la thèse de M. Delaunay avant-propos p. xvi, les raisons de penser que cette histoire ne peut être d'Alain Chartier, le savant professeur conclut par ces mots : « Le style seul d'un pareil ouvrage, quand on n'aurait lu que quelques pages de la prose d'Alain Chartier, suffirait pour prouver qu'il n'en peut être l'auteur. »

1584.

En 1584, on retrouve dans la bibliothèque française publiée par la croix du Maine, le nom d'Alain Chartier avec un catalogue de ses œuvres.

1529-1615.

Vers la fin du xvie siècle, Pasquier (1529-1615) dans ses *Recherches sur la France* consacra, comme nous l'avons vu au commencement de ce volume, le chapitre xviiie de son histoire à celui qu'il nommait le Sénèque de la France.

1617.

Cependant le mouvement littéraire de la Renaissance et les passions soulevées par les guerres de Religion avaient tourné l'activité de la force nouvelle de l'imprimerie vers des préoccupations bien autres que la réédition des œuvres d'Alain Chartier. Près d'un siècle s'était écoulé depuis la dernière édition de Galliot du Pré lorsqu'en 1617, le savant André Duchesne, instruit par le témoignage consigné dans les Recherches de Pasquier et désireux de rattacher la descendance de l'illustre maison des Molé à la famille Chartier, publia les œuvres de maistre Alain. Nous venons de voir à la biographie, p. 130, ce qu'on doit penser de cette généalogie. On s'occupait certes dans le haut milieu social de la magistrature, à cette

époque, d'Alain Chartier. Nous en trouvons une preuve nouvelle dans cette inscription placée sous le portrait du poète en tête d'un volume intitulé : « Œuvres de maistre Alain Chartier, clerc de notaire et secrétaire des Roys Charles VI et VII ».

« L'espouse au Roi Louis onziesme, fille d'Ecosse eut telle estime et esme des Charretier, qu'en dormant elle touche d'un bon baiser son éloquente bousche pour les bons mots qui en estoient issus (1) ». Duchesne commit l'erreur d'attribuer à Alain Chartier la chronique de Charles VII, de Gilles le Bouvier. Mieux éclairé, il rectifia cette paternité. Voir ci-dessus à la date 1528, la réfutation de l'erreur.

Puis s'ouvrit la grande période littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles. La gloire et le renom des grands écrivains de ces temps reléguèrent nécessairement dans l'ombre la physionomie d'Alain Chartier. Mais lorsque s'ouvre, au XIXe, l'ère des profondes recherches historiques et littéraires dans la nuit relative du moyen âge, on voit, peu à peu, le nom d'Alain Chartier réapparaître à la lumière.

(1) C'est encore à l'obligeance de notre confrère M. Bridier que nous devons cette communication puisée par lui au même dépôt d'archives.

1829-1830.

MM. Villemain et Géruzez. Si, M. Villemain, lorsqu'il prépara ses belles leçons de littérature, n'avait pas eu la patience de lire le volume in-4°, dédié au Président Mathieu Molé et s'il s'était rebuté aux longueurs des premiers poèmes, au point de qualifier dans son cours de 1829-1830, assez lestement, Alain Chartier de *pédantesque*, le jugeant comme un *lourd théologien*, hâtons-nous de dire, pour rendre hommage à l'équité de l'éminent historien littéraire, qu'il s'empressa de reconnaître son erreur et de la rectifier dans ses leçons parues en 1855. Mais le mérite de cette justice rétrospective revient à M. Géruzez, alors suppléant de M. Villemain dans le cours d'éloquence française.

1835-1836.

M. Géruzez, découvrit dans le *Quadrilogue invectif* l'âme et l'éloquence d'Alain Chartier.

M. Henri Martin, à son tour, recherchant les causes du salut de la Monarchie dans le mouvement patriotique qui se produisit dès les pre-

mières années du xve siècle ; M. Quicherat, dans sa belle étude : *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* rétablirent Alain Chartier à sa véritable place historique.

Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition immédiate l'histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la révolution, par M. Eugène Géruzez, aimeront à connaître ce passage de son jugement sur Alain Chartier (1).

« Arrivons au dernier de ceux que nous avons mis à part comme interprètes de la conscience humaine dans cette époque de violence et de corruption, à cet Alain Chartier, plus connu aujourd'hui par le chaste baiser que Marguerite d'Écosse déposa sur ses lèvres et par la laideur de son visage, que par les mots dorés qui lui attirèrent cet hommage d'une jeune et belle princesse et qui lui firent donner le surnom de Père de l'éloquence. Recueillons, au moins, quelques-unes de ces nobles paroles dignes d'échapper à l'oubli. Alain Chartier, d'abord attaché comme secrétaire à Charles VI,

(1) *Histoire de la Littérature française*, tome I, p. 230, édition de 1872. — (Didier) reproduisant, en les complétant, les appréciations des leçons de 1835 et 1836.

suivit la fortune de son fils et, pendant que celui-ci faisait tout ce qu'il pouvait pour perdre gaiement son royaume, son loyal conseiller gourmandait les vices de la Cour, rappelait les prélats au respect de leurs devoirs, et douloureusement préoccupé des périls de son roi et des malheurs de la France, il cherchait les moyens de conjurer les nouveaux désastres qu'il redoutait. La poésie qu'il cultivait en même temps, et non sans succès, faisait parfois diversion à ses graves pensées. Mais ce n'est pas comme poète qu'il a droit à notre attention; s'est surtout comme moraliste et comme écrivain politique ».

A M. Géruzez, appartient donc, incontestablement, le mérite d'avoir, dans les temps modernes, replacé le « *poète-orateur* » sur le piédestal que lui avaient élevé ses contemporains. Le premier il nous a rendu la note juste sur cet écrivain du xv[e] siècle. Alain Chartier est, en effet, un loyal conseiller de son Roi, un grand cœur aimant son pays, un large esprit supérieur aux querelles de parti. Cependant la vérité historique, comme la justice, marche si lentement que depuis le haut témoignage porté par M. Géruzez les appréciations incomplètes sur

Alain Chartier continuèrent leur cours. Ainsi, dans le dictionnaire de Bouillet, rédigé cependant par des hommes qui étaient à la source des meilleures informations littéraires, nous rencontrons encore cette phrase qui constitue le seul jugement du biographe sur Alain Chartier : « *On trouve dans ses écrits une aimable naïveté!* » Appliqué au *Quadrilogue invectif*, au poème de l'*Espérance*, au *Bréviaire des Nobles*, à la *Ballade de Fougères*, ce jugement est bien superficiel et inexact, il ne convient qu'aux poésies d'Alain Chartier, son plus mince titre au respect de l'histoire.

1842.

Nul n'est prophète dans son pays ; mais le pays réclame ses enfants lorsqu'ils sont devenus prophètes. La Normandie qui s'était peu préoccupée, jusqu'alors, d'Alain Chartier malgré le vers de Clément Marot, un autre Normand d'origine :

« En maistre Alain, Normendie prend gloire ».

La Normandie, disons-nous, voulut, à son tour, élever un monument à cet écrivain national.

En 1842, le Dimanche 30 Octobre, la Société académique de Bayeux fit placer sur une maison de cette ville, située rue du Goulet (aujourd'hui rue Alain Chartier), une table de marbre noir portant cette inscription tracée en lettres d'or :

« Ici naquirent, dans le XIVe siècle,
ALAIN CHARTIER,
— Poète, Orateur, Historien, —
et ses deux frères,
JEAN, Historiographe de Charles VII,
GUILLAUME, Évêque de Paris ».

Les frais de l'érection de ce monument furent généreusement offerts à la ville par M. Lair, conseiller de préfecture à Caen, dont le souvenir reste attaché, dans le Calvados, à d'utiles fondations.

Un procès-verbal de cette cérémonie, contenant le texte de l'allocution prononcée par M. Pezet, président du tribunal civil de Bayeux, et aussi président de la Société académique, fut rédigé et inséré dans le tome premier des Mémoires de cette compagnie (volume 1842, p. 301).

En même temps, l'éminent magistrat dont le nom est honoré dans le souvenir de ses concitoyens, publia sous ce titre : *Recherches histo-*

riques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier, et sur la maison où ils sont nés, un mémoire qui fut inséré dans le volume déjà cité, à la page 243.

M. Pezet terminait son étude en disant : « On doit considérer comme des faits désormais acquis, sans aucun contredit possible à l'histoire de notre pays :

1° Qu'Alain Chartier est né à Bayeux en 1386 ;

2° Qu'il mourut à Avignon en 1449, âgé de 63 ans ;

3° Qu'il eut pour frères, Jean et Guillaume Chartier (1) ;

4° Que tous les trois eurent pour père Jehan Chartier ;

5° Que Guillaume, évêque de Paris, était l'aîné des trois frères (2) ;

6° Qu'il naquit par conséquent, vers 1384 ou 1385 ;

7° Que des fonctions de chanoine de l'église de Bayeux, qu'il remplissait en 1415, il fut promu à l'évêché de Paris en 1448, âgé de plus de 60 ans (3) ;

(1) On a vu ci-dessus que la parenté de Jean était contestée.

(2) Mis en doute par le sonnet cité p. 134.

(3) Cette étude, insérée seulement dans le volume des Mémoires de la Société académique de Bayeux, tome IV, 1850, p. 161. date de 1847.

8° Qu'il est décédé à un âge fort avancé, à 87 ou 88 ans, en 1472, après avoir occupé vingt-quatre ans son siège épiscopal;

9° Enfin, que la maison sur laquelle est placée la pierre commémorative, destinée à perpétuer leur souvenir, est attachée sur le seul emplacement qui reste aujourd'hui de l'*hostel* ou *manoir* où les trois frères Chartier reçurent le jour ».

1846.

M. G. Mancel. — Les recherches de M. Pezet s'étaient, on le voit, concentrées sur la famille d'Alain Chartier. Il appartenait à M. G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen, de justifier par des extraits, heureusement choisis, le jugement porté, dès 1835, sur Alain Chartier par M. Géruzez.

Dans sa galerie des poètes Normands, donnée en 1846, et dans une étude bibliographique et littéraire sur Alain Chartier, publiée l'année suivante, (1) M. Mancel étudia avec un mérite littéraire et historique, très digne d'être remarqué, les poésies et les œuvres en prose d'Alain Chartier.

M. de Puibusque. — Vers le même temps,

M. Adolphe de Puibusque publiait dans le Plutarque français (1846, t. II, p. 59), une notice biographique et littéraire qui lui mérita l'éloge de M. Géruzez.

1859.

M. Lenient. — En 1859, dans un très beau livre : *La Satire en France au moyen âge*, M. Lenient consacrant une page éloquente à l'auteur du *Quadrilogue* et du *Curial*, dit d'Alain Chartier : « Il est du petit nombre de ces auteurs dont les écrits sont en même temps des actes de courage et de patriotisme ».

1865.

Un savant professeur du collège de Bayeux, M. Meynier decédé bibliothécaire de cette ville donna en 1865, pour la distribution des prix une éloquente étude sur Alain Chartier. S'inspirant du jugement porté par M. Géruzez sur l'écrivain du xv[e] siècle, il sut dans un portrait fidèle, mettre en relief la véritable physionomie de l'écrivain national.

1868.

RECHERCHES DE M. DE BEAUCOURT

Toutes les études, essais, mémoires, sur les Chartier au point de vue biographique et bibliographique, publiés antérieurement à 1868, trouvèrent comme nous l'avons dit p. 113 et suivantes dans M. G. Du Fresne de Beaucourt, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, un explorateur et un critique, animé de la volonté persistante, très éclairée, de trouver la vérité historique et de ne rien admettre qui ne fut rigoureusement prouvé.

Tel était en 1869, si comme nous le pensons, nous n'avons rien omis d'essentiel, la suite des écrits, biographies, études, recherches, jugements publiés sur Alain Chartier, sa vie et ses œuvres. Le passage éloquent des leçons de littérature de M. Géruzez, l'étude littéraire de M. G. Mancel, consacrée surtout au poète, avaient, jusqu'à notre temps, constaté le mérite d'Alain Chartier et signalé les causes qui devaient inviter nos contemporains à la lecture de ses écrits.

Lorsque la France secoua l'effroyable cau-

chemar de 1870-1871, les historiens, les littérateurs se souvinrent qu'au xv[e] siècle, alors que la Patrie était foulée aux pieds par l'anglais comme elle venait de l'être par l'allemand, un écrivain s'était rencontré qui avait éloquemment appelé ses contemporains à l'union, à la concorde, à l'oubli des haines et des dissensions de parti.

1874

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES DE PARIS

La société des Etudes historiques mit, dès 1874, la question d'Alain Chartier à l'ordre du jour, et e 3 mai 1875, en séance publique, sous la présidence de M. Patin, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, Doyen de la faculté des lettres, une lecture fut faite sous ce titre : un écrivain national au xv[e] siècle, Alain Chartier, par le sécrétaire général de la société (1).

L'éminent et regretté Président voulut bien exprimer son appréciation en ces termes : « Les pensées d'Alain Chartier sont mises en relief dans cette lecture, de telle façon que nous pa-

(1) Cette étude publiée dans le *Journal des Études historiques*, fut éditée à part, en 1876. Thorin, éditeur, aujourd'hui (1897) Fontemoing, successeur, 4 rue Le Goff, Paris.

raissons assister à une véritable découverte ».

La presse parisienne ne fut pas moins obligeante.

Le Journal des Débats du 10 mai, disait : « l'Auteur nous a fait connaître dans Alain Chartier le patriote dont les idées politiques, bien en avance sur celles de son temps, ne seraient pas reniées par le libéralisme moderne ».

Le Pays donnait, le même jour, cette appréciation due à la plume élégante de M. Achille Jubinal. « Le baiser imprimé par la bouche d'une princesse sur les lèvres d'un poète, nous a valu un récit de l'honorable secrétaire général de la Société des Études historiques. M. Gabriel Joret-Desclosières a su, d'un trait habile, esquisser la figure de cet Alain Chartier qui fut, en son temps, une sorte de Tyrtée, patriote autant que barde, dont la lyre vibrait alors à toutes les tristesses de la France ».

Le Moniteur universel disait à son tour : « l'étude : *Un Écrivain national au XVe siècle*, a remis en mémoire un penseur d'un esprit généreux d'un cœur très patriote. Dégagé des tristes querelles qui désolaient la France au xve siècle, Alain Chartier, dans plusieurs écrits vigoureux, a rappelé ses contemporains à l'amour de la concorde, à la haine de l'étranger, à la pratique

du courage et du désintéressement. Aussi, lui avaient-ils décerné le nom de père de l'éloquence. C'est faire acte de bonne justice et d'à-propos que de remettre de nos jours en mémoire le nom d'Alain Chartier ».

1875.

LEÇONS A L'ÉCOLE NORMALE DE PARIS

Jusqu'à cette date, Alain Chartier avait été étudié au point de vue de la biographie, de la bibliographie et du caractère de ses écrits politiques. Il restait à l'apprécier comme *homme de lettres*, à marquer sa place dans la littérature du xve siècle.

Cet essai fut réalisé, avec plus de développements qu'il n'était coutume jusqu'alors, dans des leçons professées à l'École Normale de Paris, en juin 1875, par M. Crouslé, maître de conférences, de langue et de littérature françaises.

1876.

THÈSE DE DOCTORAT. M. DELAUNAY

Le lundi 10 juillet 1876, la Faculté des lettres de Paris apprécia, pour la première fois, une thèse écrite sur les œuvres d'Alain Chartier, par

un savant professeur du Lycée de Rennes, M. Delaunay (1). Dans cette étude, déjà plusieurs fois citée par nous et contenant des pièces latines inédites, les mérites d'Alain Chartier, comme poète didactique et comme écrivain moraliste, sont appréciés. L'auteur cherchant la place d'Alain Chartier dans la littérature du xve siècle lui assigne le plus souvent la première. Le jury d'examen composé de MM. Wallon, Lenient, Mézières, Waddington, Egger et Perrot, sans toujours partager le sentiment du candidat, et après avoir fait des réserves en faveur de Christine de Pisan, d'Eustache Deschamps, de Charles d'Orléans, rendit pleine justice au travail de M. Delaunay, éclairant d'une lumière nouvelle le rôle d'Alain Chartier au point de vue de notre histoire littéraire et de la formation de la langue.

Avec une réserve qui honore son mérite, M. Delaunay dit qu'il a voulu simplement apporter quelques éléments nouveaux à l'antique Sorbonne, offrant de nos jours les juges les plus compétents en fait et en droit pour prononcer un arrêt sur la valeur littéraire d'Alain Chartier.

(1) Etude sur Alain Chartier, Ernest Thorin, éditeur (librairie Fontemoing, successeur).

Cette décision, malgré l'accueil des plus flatteurs réservé au travail de M. Delaunay, n'a pas été au point de vue purement littéraire prononcé définitivement et sans quelques protestations. Les longueurs de style, l'abus des allusions historiques, la reproduction souvent trop servile des auteurs latins sont des reproches justifiés adressés aux écrits d'Alain Chartier.

Mais un jugement sans appel domine les discussions bibliographiques et littéraires.

Dans des temps troublés, au milieu des ardentes divisions des partis, alors que le sentiment du devoir était en France obscurci dans l'aristocratie et chez le peuple, Alain Chartier traça d'une main ferme la ligne droite que devaient suivre l'amour du pays et le sentiment de l'honneur.

Un pareil titre suffit à sa gloire.

1889.

20 Mai. Un acte, en vers héroïques, fut représenté pour la première fois, sur la scène du théâtre français sous le titre : Alain Chartier. L'auteur, M. le vicomte de Borelli, publia avec préface d'Alexandre Dumas, fils, une première

édition, bientôt suivie d'une deuxième (1). La préface de M. Alexandre Dumas présente le vicomte de Borelli au public et ne fait allusion à Alain Chartier que pour dire : « Je lus Alain Chartier, mon impression fut telle que je portai immédiatement le manuscrit à l'administrateur de la Comédie française. »

Les personnages de la pièce sont : Marguerite, Dauphine, 18 ans ; Agnès Sorel, dame de Beauté, 34 ans ; Alain Chartier, 57 ans. La scène se passe à Paris, en 1443, sous Charles VII. A la création, le personnage d'Alain Chartier fut joué par M. Mounet-Sully. L'acte en vers héroïques comporte quatre scènes. L'auteur, on le voit, presque sous chaque vers, s'est proposé de faire d'Alain Chartier l'interprète des douleurs patriotiques de la France de 1870, comme il avait été le poète de la France malheureuse de 1415.

La scène II exprime dans une belle tirade les douleurs de la nation et le regret de son impuissance.

> Penser qu'on est le fils du vrai pays de gloire
> Et fuir ! abandonner Paris, passer la Loire,
> Lutter quand même encore et s'avouer tout bas
> Que l'on n'est pas de force et que l'on ne peut pas !
> Sentir autour de soi, sur soi partout dans l'ombre,
> Des gens ayant pour eux la Fortune et le nombre.

(1) Alphonse Lemerre, éditeur, Paris.

N'est-ce pas la plainte éloquente d'un « fils du vrai pays de gloire » mise au lendemain de Sedan, dans la bouche « d'un bon français » après Azincourt.

Le portrait de Jeanne d'Arc commençant par ces vers :

Avait-elle vraiment des visions étranges ?

est d'une noble facture.

Succombant sous le poids des malheurs publics, le poète annonce la volonté de briser sa lyre. Sa douleur inconsolable ne pourrait être consolée que par la tendre pitié d'une jeune et belle princesse, qu'il ne nomme pas, mais que l'auditeur ou le lecteur devine : Marguerite d'Ecosse !

« Et c'est dans cette enfant (p. 17).

. . . .

. . . .

L'acte se termine par la scène du baiser légendaire et le rideau tombe sur ce vers dit par la belle et jeune princesse :

— Et maintenant tu peux chanter, — poète !

1890.

Le 6 Aout 1890, un nouvel hommage fut

adressé à la mémoire d'Alain Chartier dans sa ville natale, Bayeux. A la distribution solennelle des prix du collège, M. Buhot, professeur de la classe de troisième, rappela comment et dans quelles conditions Alain Chartier, au commencement du xv[e] siècle, remplaça, comme secrétaire à la Cour, Eustache Deschamps, le censeur chagrin et morose. Le jeune poète Alain sut trouver les accents qui charmèrent les belles dames et princesses, ses lectrices, mais le deuil d'Azincourt transforma son génie, la lyre du chantre de la belle Dame sans mercy oublia les joyeux accents, le traité de l'Espérance, l'éloquent quadrilogue invectif remplacèrent ballades et rondeaux.

M. Pain, qui présidait la distribution, en qualité de maire de la ville, rappela comment Alain Chartier, vivant dans des temps de désastres et de défaillance, avait relevé les courages, et l'orateur faisant un retour sur le temps présent, montra que la France, depuis vingt années, travaillait courageusement à son relèvement.

1894.

Rue de Tocqueville, xvii[e] arrondissement, en face la maison portant le n° 33, dans un petit

square triangulaire, on voit une statue en bronze représentant Alain Chartier. Cette statue figurait au salon des Champs-Elysées, en 1892, elle fut achetée par la ville de Paris et érigée en 1894 sur l'emplacement que nous venons d'indiquer. Le statuaire a représenté le poète dans sa première jeunesse, il donne l'Alain Chartier d'avant 1420, la physionomie est bonne, les traits spirituels, on devine que l'acteur récite des vers plaisants aux belles dames de la Cour, le *Réveille-Matin*, peut-être ou « les deux *Fortunés d'amour* (1) » !

Vers le même temps, 1894, une rue du quartier de Grenelle-Vaugirard reçut le nom d'Alain Chartier.

1895.

17 Mai. A propos d'une lettre insérée par la presse Bayeusaine, le 17 mai 1895, sous l'initiale B. et blâmant les animosités rivales entre artistes, caractérisées par l'exclusion, à l'exposi-

(1) M. Moncel (Alphonse Emmanuel) élève de MM. Thomas et Mercié est l'auteur de cette statue. Nous avons dû à l'extrême obligeance de M. Ralph-Brown, inspecteur chef du service des Beaux-Arts de la ville de Paris les détails sur son origine.

J. D.

tion artistique de cette même année, d'une statue dont on avait fait grand bruit, l'auteur traitant adroitement de l'esprit de conciliation, fit allusion à la mission pacifique d'Alain Chartier au xve siècle et conclut en disant « si par coterie est écartée du salon une œuvre de haute valeur, l'esprit de justice ne devrait-il pas amener, enfin, la glorification par un monument digne de lui, d'ALAIN CHARTIER ?

Pourquoi donc Bayeux, au lieu d'une rue ne lui offrirait-il pas une statue ?

AOUT 1895. L'auteur, bien inspiré, de l'article que nous venons de citer, formulait avec plus de précision et d'insistance une idée qui, depuis plusieurs années déjà, germait à l'état latent dans l'esprit des compatriotes de l'écrivain national du xve siècle. La Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, pensa qu'il lui appartenait de servir ce mouvement d'opinion, et dans sa séance du mois d'août 1895, elle rédigea une lettre adressée à M. le maire et à MM. les conseillers municipaux de la ville pour les inviter à prendre en considération le projet d'érection d'une statue à Alain Chartier, leur demandant de constituer, d'accord avec elle, une commission d'études chargée d'élaborer les voies et moyens.

7 Septembre. La première réunion de cette commission eut lieu, le 7 septembre 1895, sous la Présidence de M. Pain, maire, et dans un des salons de l'Hôtel-de-ville mis par lui obligeamment à la disposition des membres (1). Il fut convenu que le projet serait poursuivi par la ville de Bayeux, avec le concours de la Société des sciences, arts et belles-lettres, qui, répondant, elle-même, à un mouvement d'opinion, avait pris l'initiative d'inviter la ville à glorifier le plus illustre de ses enfants mais qui ne possédant pas le caractère légal suffisant pour traiter avec les statuaire, architecte, entrepreneur, choisir l'emplacement convenable, accomplir les démarches nécessaires auprès des autorités administratives, voyait son rôle se limiter à l'utilité de mettre en relief aux yeux du public, le véritable rôle joué par Alain Chartier, de justifier l'hommage souhaité, de faire appel à l'adhésion des autres départements de l'ancienne Norman-

(1) Ce comité d'études était composé de MM. Pain, maire, Lamy, avocat, Guillot, sculpteur, Georges Villers, de Germiny Tavigny, représentant le conseil municipal ; Gabriel Joret Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, président de la Société des sciences, arts et belles-lettres de l'arrondissement de Bayeux, Pillet, vice-président, abbé Lelièvre, secrétaire et Mabire, vice-secrétaire de cette Société, Dédouit, Garnier, de Manneville, membres délégués, Thieulin, trésorier.

die. « *En maistre Alain Normendie prend gloire* », disait Clément Marot, enfin de solliciter l'appui d'autres sociétés savantes pour provoquer des adhésions et réaliser des souscriptions.

1896-1897.

12 Décembre 1896. Les travaux du comité se continuaient avec suite, et déjà, il avait reçu communication de la maquette, bien comprise, d'une statue composée par deux artistes renommés : MM. Le Duc et Noël (1) lorsqu'une note discordante s'efforça de semer l'incertitude dans l'opinion publique. Un article publié, le 12 décembre 1896, par un grand journal de Paris « *La Liberté* » plaisanta les *Bajocasses* (lire Bayeusains, nom des premiers âges de leur origine) qui non contents de posséder la statue d'un *archéologue ambulant*, M. de Caumont, voulaient encore secouer leur *torpeur provinciale* en consacrant un monument à Alain Chartier, Alain Chartier ! un poète oublié dont les écrits n'avaient

(1) M. le Duc, auteur du groupe : le mobile expirant, inauguré à Caen et dont une reproduction existe à la mairie de Bayeux.

pas été réédités depuis 1617, un écrivain sans chaleur, sans enthousiasme. . . . .

L'auteur resté anonyme avec une persistance qui caractérise sa ténacité, ne paraissait pas être très au courant de l'œuvre d'Alain Chartier, il parlait du QUADRILÈGE INVENTIF, qu'il substituait à l'éloquent QUADRILOGUE INVECTIF, du poème de LA BELLE DAME SANS MARI, qu'il prenait à quatre citations différentes pour la BELLE DAME sans MERCY, et il concluait en qualifiant la magnifique lettre sur Jeanne d'Arc, d'écrit sans élévation.

29 DÉCEMBRE 1896, 29 JANVIER 1897. La presse Bayeusaine, dans deux articles s'efforça de remettre les choses au point, elle rappela l'ordre méthodique et patriotique du poème des quatre dames, du traité de l'Espérance, du Quadrilogue invectif, de la Ballade de Fougères, l'enseignement moral et philosophique du Bréviaire des nobles et du Curial, les lettres et missions diplomatiques du secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, et conclut à l'honorabilité de l'œuvre de justice à réaliser.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — APPRÉCIATIONS LES PLUS RÉCENTES SUR ALAIN CHARTIER. Une contribution précieuse pour l'histoire de la langue et de la littérature françaises des origines jusqu'à 1900,

est, en ce moment, en cours de publication (1). Elle se recommande au public du nom de son directeur : M. Petit de Julleville, professeur à la faculté des Lettres, et de la particulière autorité de l'auteur de la préface inaugurant ce grand ouvrage ; M. Gaston Paris. On peut lire dans cette préface, les belles lignes consacrées au sentiment national et l'allusion faite aux écrivains du xve siècle, Eustache Deschamps, Alain Chartier, Gaston d'Orléans, allusion préparant ce jugement que nous trouvons porté à la page 174 du tome XI (Moyen âge) comme conclusion de l'analyse de l'œuvre d'Alain Chartier.

« Sa renommée demeura très grande et l'éclat en fut plus durable que ne le furent la plupart des réputations littéraires au Moyen âge ; au xve siècle, il apparaît comme le premier des écrivains français. »

1897.

Février. Dans sa session de février, M. le maire de Bayeux fit connaître au conseil municipal son intention d'ouvrir, prochainement, la souscription annoncée.

(1) Armand Colin et Cie, éditeurs, Paris, en cours d'édition, 1896-1897.

5 Février. Vers le même temps, un autre grand journal de Paris, la *République française*, mieux inspirée que son confrère *La Liberté*, consacrait sous la signature de M. Roland de Cadehol, au poète Alain Chartier, une étude historique et littéraire d'une particulière élégance, attestant que l'auteur, lui, avait lu les œuvres d'Alain Chartier, en avait compris la portée nationale et possédait ses auteurs : les Patin, les Géruzez, les Lenient, les Delaunay, les Petit de Julleville et tant d'autres pour ne citer que les plus renommés. Il n'oublia pas de noter qu'Alain Chartier avait été un précurseur de l'avènement aux affaires des classes moyennes, qui, sous Louis XI, firent leur apparition la plus accentuée.

19 Février. Société des Études historiques. Dans une nouvelle conférence, le secrétaire général de cette société présenta une analyse des œuvres d'Alain Chartier et résuma les travaux consacrés à l'étude de son caractère et de ses écrits. Il annonça le projet d'érection d'une statue.

10 Mai 1897. Dans sa séance du 10 mai 1897, le comité d'études se préoccupa de fixer les bases de la souscription et de préciser définitivement, les voies et moyens d'exécution.

CONCLUSION

Dans l'avant-propos de cet écrit, destiné à donner un apercu rapide et, croyons-nous facile à lire, de l'œuvre d'Alain Chartier, nous avons posé, cette question : Le poète écrivain national, né à Bayeux en 1386, mérite-t-il l'hommage que sa ville natale se propose de lui rendre ? Avons-nous prouvé que ce cœur patriote sut dans des temps troublés, au sein de l'atroce division des partis, inviter ses contemporains à l'union et à la concorde, servir droitement son pays, élever les âmes, conquérir d'utiles alliances, flétrir les abus, dénoncer les crimes et les trahisons, écrire des traités d'éducation et de morale d'une portée pratique incontestable ?

Livré à notre seule impression, nous n'aurions osé affirmer que nous avions atteint ce but sans le témoignage décisif à l'appui de notre propre sentiment, d'autorités historiques et littéraires contemporaines les plus éminentes, si nous

n'avions trouvé enfin, et par dessus tout, dans la constante et persistante manifestation d'esprits éclairés, sollicités à s'occuper, depuis plus d'un demi siècle d'Alain Chartier, à rechercher son origine, les circonstances de sa vie, le caractère de ses écrits, à mettre très remarquablement en lumière, à dater de nos désastres de 1870, l'intérêt et l'importance de son rôle politique, si nous n'avions trouvé disons-nous, la preuve irrécusable des titres de l'écrivain national au souvenir de la postérité.

Cela étant, la conclusion s'impose :

L'hommage que la ville de Bayeux veut rendre à la mémoire d'Alain Chartier est œuvre de justice et de patriotisme.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE

Saint-Amand (Cher). — Imp. DESTENAY, Bussière Frères.



